



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

PROGRAMME 144
Environnement et prospective de la politique de
défense



PROGRAMME 144
**Environnement et prospective de la politique
de défense**

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES ET ANCIENS COMBATTANTS

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Alice RUFO

Directrice générale des relations internationales et de la stratégie

Responsable du programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense

Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » rassemble les crédits destinés à éclairer le ministère des Armées sur l'environnement stratégique présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France. La directrice générale des relations internationales et de la stratégie est responsable du programme 144, en cohérence avec les responsabilités qu'elle exerce par ailleurs en matière de stratégie d'influence internationale du ministère, de prospective et de stratégie de défense.

Le programme regroupe les actions « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la défense » (action 3), « Prospective de défense » (action 7) et « Relations internationales et diplomatie de défense » (action 8). Dans le contexte stratégique actuel caractérisé par le durcissement de la conflictualité à l'échelle mondiale, le projet de loi de finances (PLF) 2025 permet de traduire et de poursuivre pour la 2^e année de mise en œuvre de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, l'effort autour des démonstrateurs LPM, de préparer le réinvestissement au profit des nouveaux champs de conflictualité (espace, grands fonds marins et guerre cognitive), de maintenir à niveau les capacités de renseignement de premier rang au profit de toute la communauté du renseignement et d'assurer la résilience et la sécurité de nos systèmes d'information.

Au titre du PLF 2025, la ressource du programme 144 s'élève à 2 173 M€ en AE et 2 076 M€ en CP (+109 M€ en CP par rapport à la LFI 2024, soit +5,5 %). Sous la conduite de la direction générale de la sécurité extérieure (action 3-1), de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (action 3-2), de l'état-major des armées (action 7-2), de la direction générale de l'armement (actions 7-3 et 7-4) et de la DGRIS (actions 7-1 et 8), ces crédits permettront de :

- poursuivre l'effort de remontée en puissance capacitaire, en effectifs et en moyens, des services de renseignement pour faire face aux évolutions de la menace ;
- conserver un niveau d'ambition élevé pour l'innovation, dont les enjeux sont considérables dans les domaines opérationnel, capacitaire, technologique et industriel ;
- disposer d'une expertise de haut niveau sur l'évolution de l'environnement stratégique en mobilisant et en soutenant les capacités de recherche stratégique ;
- conduire la diplomatie de défense sous la responsabilité de la DGRIS, en définissant la stratégie d'influence internationale du ministère et en coordonnant sa mise en œuvre.

Rechercher et exploiter le renseignement de défense

L'année 2025 permet à la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) de poursuivre ses actions afin de répondre efficacement aux enjeux technologiques et capacitaires.

La réforme organisationnelle engagée en 2022 atteindra sa maturité en 2025 et permettra à la DGSE de mieux faire face aux défis auxquels elle est confrontée et de pleinement utiliser ses capacités au service de la recherche et de la production du renseignement.

Les investissements se poursuivront pour faire face aux évolutions technologiques à venir, en particulier dans les domaines cyber et de l'intelligence artificielle, tout en maintenant le renforcement des capacités d'action dans l'espace numérique. La DGSE maintient par ailleurs, ses efforts sur ses dispositifs techniques au bénéfice de l'ensemble de la communauté du renseignement, dans un souci de mutualisation et de rationalisation.

Après la notification du marché du nouveau siège début 2024, les études de conception démarrées en 2024 se poursuivront en 2025. Ce projet ambitieux permettra à la DGSE de se doter, à horizon 2030, d'un site immobilier répondant au haut niveau d'exigence attendu de ses missions.

Dans un contexte volatile marqué par une compétition géopolitique et économique tendues, la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) poursuit son action de modernisation des dispositifs de protection de la sphère de défense et des entreprises de la BITD. La lutte en matière de contre-espionnage et de contre-ingérence économique demeure une préoccupation majeure du Service. La DRSD développe également des dispositifs de lutte contre la croissance des attaques cyber et informationnelles de plus en plus complexes. Les nouvelles menaces hybrides exigent de la DRSD une forte capacité d'adaptation pour faire face aux évolutions de menaces protéiformes. La Direction poursuit donc sa montée en puissance technologique pour préserver et garantir ses capacités d'exploitation, d'analyse, d'enquête et d'inspection. Le développement des capacités de traitement en masse des informations (intelligence artificielle, algorithmes...) doit aussi permettre de détecter de manière toujours plus précoce les menaces. En 2025, la Direction centrale de la DRSD s'installera au sein d'un bâtiment de 646 places pour optimiser la synergie interne, la poursuite du déploiement de la base de souveraineté, améliorer les capacités techniques et l'accompagnement de la montée en puissance des effectifs, renforcer son attractivité et son rayonnement.

Mobiliser et soutenir la recherche stratégique pour disposer d'une expertise de haut niveau sur l'évolution de l'environnement stratégique

La recherche stratégique apporte au ministère des Armées un éclairage complémentaire à l'expertise interne sur les phénomènes émergents et complexes ainsi que sur les enjeux présents et futurs. Son dynamisme contribue à promouvoir une pensée stratégique française. Le contexte international particulièrement incertain et changeant justifie la consolidation du dispositif ministériel de mobilisation et de soutien à la recherche stratégique porté par la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) depuis 2015, dont l'ambition est de renforcer cet écosystème de recherche stratégique (*think tanks*, instituts de recherche, universités, etc.), son rayonnement et son développement sur le temps long.

Pour répondre aux besoins immédiats d'expertise externe, la DGRIS finance au profit de l'ensemble du ministère des Armées des études dans un cadre souple (de l'infra-annuel au pluriannuel). La diversité des vecteurs contractuels permet de répondre aux besoins par une variété de prestations et d'ouvrir les marchés à tout type de prestataires en leur apportant un débouché commercial pérenne et de la visibilité. En matière de soutien à la recherche académique, la priorité est donnée aux jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales – composante essentielle de l'expertise future – au travers de différents mécanismes de financement et activités (financements doctoraux et postdoctoraux, subventions à des centres de recherche et animation d'une communauté de jeunes chercheurs). Enfin, pour contribuer au rayonnement de la pensée stratégique française, la DGRIS octroie chaque année des subventions de mise en visibilité de la recherche française (publications, traductions, podcasts, projets média) et œuvre pour faciliter l'accès des chercheurs et experts nationaux à l'IRSEM Europe, nouvel espace de valorisation internationale de leurs travaux.

Dans les prochaines années, la DGRIS continuera de renforcer ce dispositif ministériel autour de différents axes jugés prioritaires parmi lesquels : une meilleure internationalisation et valorisation de la recherche stratégique française, une plus grande précision des priorités de recherche du ministère des Armées, une mobilisation et une mise en réseau plus dynamique de la communauté des chercheurs et un soutien de cet écosystème plus efficient.

Définir les systèmes de forces futurs et contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes

La prospective des systèmes de forces cherche à évaluer les nouvelles menaces, l'évolution des modes d'actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. Elle contribue à la préparation et la définition des capacités futures à travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO) qui complètent les études amont et participent à la préparation des opérations d'armement.

S'agissant des études amont, la programmation 2025 permettra de poursuivre la mise en œuvre de la loi de programmation militaire 2024-2030, qui propose un nouvel équilibre entre la préparation des programmes, l'accélération du passage à l'échelle et la prospection des technologies de rupture. Quatre modes d'action complémentaires sont mis en œuvre : un appui sur des démonstrateurs d'envergure (pour accélérer le développement en boucle courte) ; l'exploration des technologies de rupture très amont ; le soutien des filières critiques et le renforcement de la souveraineté ; l'ouverture à de nouveaux modes de captation (afin d'accélérer les passages à l'échelle opérationnels). Ces modes d'action sont déclinés dans le document de

référence de l'orientation de l'innovation de défense, dans son édition 2024. Les principaux engagements de 2025 porteront sur les études technologiques et d'architecture du système MGCS (Main Ground Combat System) en coopération franco-allemande et la préparation du plan char lourd, les technologies qui concourent au programme SCAF et aux évolutions du programme Rafale, la poursuite des travaux relatifs à la surveillance de l'espace et des moyens d'action dans l'espace, les études portant sur l'auto-protection des navires, la préparation de la modernisation de la défense sol-air basse couche, la préparation du renouvellement des capacités de renseignement et de télécommunications spatiales ainsi que des études sur les thématiques d'innovation telles que les armes à énergie dirigée, l'hypervélocité, l'intelligence artificielle et systèmes autonomes, la maîtrise du spectre électromagnétique et la guerre électronique étendue, les nouvelles technologies de communication, les technologies quantiques, les nouvelles technologies de l'énergie, la discrétion et la furtivité.

Le fonds d'investissement en capital-risque Fonds Innovation Défense poursuivra ses investissements dans les entreprises développant des technologies d'intérêt défense, duales et transversales aux différents systèmes de défense. Le fonds d'investissement DEFINVEST poursuivra son action, consistant à sauvegarder des PME d'intérêt stratégique pour la sphère défense par des dotations en capital. Enfin, l'effort financier en faveur des organismes de recherche (ONERA, institut franco-allemand de Saint-Louis) et des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère des Armées sera accentué, en cohérence avec les orientations pluriannuelles définies dans les contrats d'objectifs et de performances.

Orienter et conduire la diplomatie de défense

La DGRIS pilote et coordonne l'action internationale du ministère des Armées, en lien avec l'EMA, la DGA et le SGA.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)

INDICATEUR 1.1 : Taux d'avis émis dans les délais prescrits

INDICATEUR 1.2 : Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

OBJECTIF 2 : Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

INDICATEUR 2.1 : Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

OBJECTIF 3 : Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

INDICATEUR 3.1 : Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

OBJECTIF 4 : Développer des capacités spatiales et de défense souveraines

INDICATEUR 4.1 : Taux de réalisation des études

INDICATEUR 4.2 : Taux de progression des études

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Environnement et prospective de la politique de défense » est reconduit au PAP 2025. Il se compose de quatre objectifs et de six indicateurs.

OBJECTIF

1 – Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) est le service de contre-ingérence qui a pour objectif de déceler et neutraliser toute menace contre la sécurité résultant de l'activité des services, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion, au terrorisme ou au crime organisé contre les forces et les entreprises de la sphère défense.

Dans ce cadre, la mission de contre-ingérence de la DRSD repose sur deux activités complémentaires : le recueil de renseignement et l'application de mesures de protection dans le but d'assurer et de maintenir au meilleur niveau la sécurité des forces et des acteurs industriels liés à la défense.

INDICATEUR

1.1 – Taux d'avis émis dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux d'avis émis dans les délais prescrits	%	95,7	98	95	95	95	95

Précisions méthodologiques

Cet indicateur de la performance de la chaîne « habilitation » de la DRSD est élaboré sur une période annuelle.

L'indicateur, représentatif de la fonction « habilitation », agglomère des procédures d'habilitations très différentes dans leur fonction, leur volume et la charge de travail représentée (contrôle élémentaire et contrôle primaire / secret / très secret). Les niveaux « contrôle élémentaire » et « contrôle primaire » nécessitent un délai d'enquête d'une durée de deux mois ; ils représentent en volume la majeure partie des avis émis. Les niveaux de classification « secret » et « très secret » demandent une enquête plus approfondie respectivement d'une durée de trois mois et six mois.

Pour mesurer de manière plus précise la tendance, la DRSD tient compte des délais réglementaires effectifs.

Le niveau d'habilitation nécessaire pour occuper chaque poste de travail est défini précisément et le renouvellement de l'habilitation du personnel est périodique en fonction du niveau d'habilitation.

Les procédures d'habilitation font l'objet de dispositions réglementaires précises et contraignantes qui prennent en compte, par exemple, les directives de l'OTAN dans ce domaine.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'avis de sécurité émis dans les délais prescrits dans la période considérée.

Dénominateur : nombre total d'avis émis dans cette même période.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Afin de répondre à l'augmentation constante des demandes de contrôles (primaires et élémentaires) et d'habilitations, la DRSD poursuit sa transformation. Deux systèmes d'information sont actuellement utilisés pour optimiser les opérations de traitement et d'analyse, lesquels connaîtront des évolutions en 2025.

Ces mesures devraient permettre à la DRSD d'atteindre sa cible de 95 % des avis émis dans les délais prescrits en 2025, malgré une augmentation continue des demandes.

INDICATEUR

1.2 – Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits	%	94,8	92	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Les inspections conduites par la DRSD permettent de s'assurer que les sites sensibles pour la défense sont maintenus au meilleur niveau de sécurité.

Le catalogue de sites ainsi que les périodicités des inspections sont des données sensibles qui ne peuvent figurer directement dans un document à vocation publique.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sites et d'entreprises inspectés dans la période considérée figurant dans la programmation annuelle.

Dénominateur : nombre total de sites et de sociétés titulaires de marchés classés de défense à périodicité de contrôle échue dans la même période.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La révision de l'indicateur pour l'exercice 2024 conformément aux recommandations de la Cour des comptes prend en compte l'augmentation du nombre de sites à inspecter. Le nombre de sites détenant des informations et supports classifiés devrait continuer à augmenter en 2025, nécessitant plus d'inspections.

Pour 2025, le nombre de sites à inspecter étant plus important que ce que permettent les capacités de la DRSD, le taux de réalisation des inspections à délais de contrôle échus est donc maintenu à 80 %.

Pour faire face aux aléas liés à la coordination avec les entreprises demandant des annulations ou des reports d'un exercice à l'autre, la DRSD s'adapte en ajustant la programmation des inspections.

L'investissement dans la numérisation du processus d'inspection se poursuit en 2025.

OBJECTIF

2 – Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

L'autonomie stratégique est un objectif majeur de la politique de défense. Elle suppose de disposer, en France et en Europe, d'une base industrielle de technologie de défense (BITD) adéquate soutenant le tissu des PME/PMI, et d'un dispositif de formation stimulant les échanges au niveau européen. L'objectif porte sur cette composante scientifique, technologique et industrielle de l'autonomie stratégique. Son choix correspond à l'articulation entre trois moyens d'actions complémentaires consistant à :

- développer les capacités par la conduite d'études et de recherches confiées à l'industrie et aux organismes de recherche étatiques ;

- mettre en œuvre les leviers d’actions sur le tissu industriel dont dispose la défense de manière directe ;
- former des ingénieurs dans les écoles sous tutelle de la direction générale de l’armement (DGA).

INDICATEUR

2.1 – Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense	%	80,3	82	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure le taux de progression des technologies nécessaires à la défense et dont la maturation est financée au moyen des études amont.

L’indicateur mesure la performance annuelle dans la maturation de ces technologies, sur la base d’un échantillonnage des différents domaines technologiques investigués (agrégats de science, recherche, technologie et innovation (S&T)). Les jalons des feuilles de route de maturation de ces technologies sont des étapes clés dans la progression technologique et sont exprimés en TRL (*technology readiness level*) permettant de situer le niveau de maturité de la technologie sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 7 correspondant à une maturité suffisante pour une prise en compte éventuelle dans un programme d’armement.

Cette méthodologie (TRL) est reconnue au niveau international dans le domaine des sciences et des technologies (S&T), utilisée par des organismes dont l’Agence Européenne de Défense, la Commission Européenne, le Commissariat à l’Énergie Atomique et aux énergies alternatives, sur des domaines analogues aux études amont notamment dans les domaines de la recherche, de l’innovation, mais aussi ceux de l’industrie spatiale, de l’aéronautique de défense...

Source des données : DGA / AID.

Mode de calcul :

L’indicateur mesure chaque année la somme pondérée des augmentations de TRL démontrées par le franchissement de jalons effectivement atteints dans l’année, rapportée à la même quantité calculée sur les jalons prévus.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La prévision fixée pour 2025 (80 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d’explorer des voies technologiques prometteuses, tout en sachant que certaines voies explorées n’aboutiront pas ou nécessiteront un délai supérieur à la prévision initiale. Cette prévision permet d’obtenir un compromis entre une ambition importante (mais risquée) et une exploration insuffisante d’innovations risquées mais à fort potentiel.

OBJECTIF

3 – Contribuer à l’autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

Le contrôle des transferts des biens et des technologies sensibles est un enjeu essentiel pour prévenir la prolifération des armes et des technologies pouvant menacer la sécurité de nos forces déployées et celles de nos alliés. Un contrôle national défaillant pourrait, de plus, priver les entreprises françaises de la possibilité de concourir aux marchés d’armement dans certains pays.

INDICATEUR

3.1 – Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Délai moyen d'instruction "Défense" des demandes de licence	Nb jours	16	24	22	25	25	25

Précisions méthodologiques

L'indicateur est calculé à partir de données extraites du système d'information SIGALE. Ce système permet de traiter les nouvelles licences d'exportation suite à la transposition de la directive européenne sur les transferts intracommunautaires de juin 2009, ce texte ayant entraîné une réforme globale du système de contrôle des transferts de biens de défense et des matériels de guerre et matériels assimilés (loi du 22 juin 2011). L'entrée en service de SIGALE est intervenue mi-2014. Une fois la recevabilité acquise, le délai de traitement « défense » a été fixé par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) à 20 jours, avant son examen par la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG).

Source des données : DGA/DI. Les données contribuant à la mesure de l'indicateur sont produites par le système d'information SIGALE.

Mode de calcul : cet indicateur mesure le délai écoulé entre la date à laquelle une demande de licence est déclarée « recevable » et la date d'achèvement de l'instruction de cette demande par le ministère des Armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le rééquilibrage constaté depuis 2021 entre le nombre de nouvelles licences, les modificatifs et les prorogations se poursuit au profit de ces deux dernières, ce qui induit une instruction simplifiée des demandes.

Malgré la simplification de l'instruction, les cibles de l'indicateur ont été revues à la hausse pour tenir compte de l'augmentation du nombre de demandes de licences et de la complexité des dossiers à traiter.

OBJECTIF

4 – Développer des capacités spatiales et de défense souveraines

Les priorités de la loi de programmation militaire 2024-2030 visent en particulier le développement des capacités spatiales de défenses souveraines, de l'appui aux opérations conduites sur le globe vers les opérations dans l'espace pour y défendre les capacités déployées.

INDICATEUR

4.1 – Taux de réalisation des études

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de réalisation des études	%	Sans objet	54	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

L'indicateur taux de réalisation des études mesure la performance annuelle du ministère en vue de futures acquisitions de capacités de défense dans l'espace.

Le taux de réalisation calcule l'avancement des engagements juridiques des études prévues par l'opération budgétaire (OB) « espace ».

Source des données : DGA/AID.

Mode de calcul :

Le calcul se base sur la consommation des autorisations d'engagement (AE) consacrées par l'OB « espace ». L'indicateur taux de réalisation est le rapport entre AE consommées et AE prévues en LFI.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La prévision fixée pour 2025 (100 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses et de se fixer un objectif ambitieux dans ce nouveau champ de conflictualité.

100 %, correspond à un avancement nominal des études et à un avancement nominal des développements des démonstrateurs sous le prisme des engagements financiers.

INDICATEUR

4.2 – Taux de progression des études

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de progression des études	%	Sans objet	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

L'indicateur taux de progression des études mesure la performance annuelle du ministère en vue de futures acquisitions de capacités de défense dans l'espace.

Le taux de progression s'appuie sur la notion de jalon qui sanctionne l'avancement des projets de développement des démonstrateurs.

Source des données : DGA/AID.

Mode de calcul :

Le calcul est basé sur la somme pondérée (SP) des passages de revue réalisés.

L'indicateur taux de progression est le rapport entre SP réalisée et SP prévue.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La prévision fixée pour 2025 (100 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses et de se fixer un objectif ambitieux dans ce nouveau champ de conflictualité.

100 %, correspond à un avancement nominal des études et à un avancement nominal des développements des démonstrateurs, dans une perspective capacitaire.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France		179 830 897 253 062 132	360 486 758 181 063 656	356 400 270 400	540 674 055 434 396 188	320 000 320 000
03.31 – Renseignement extérieur		159 770 897 230 879 316	348 936 758 174 796 816	296 400 202 000	509 004 055 405 878 132	300 000 300 000
03.32 – Renseignement de sécurité de défense		20 060 000 22 182 816	11 550 000 6 266 840	60 000 68 400	31 670 000 28 518 056	20 000 20 000
07 – Prospective de défense		1 483 873 943 1 530 758 028	63 895 889 50 085 804	65 782 991 59 793 778	1 613 552 823 1 640 637 610	0 0
07.01 – Recherche stratégique		9 477 363 11 185 757	0 0	370 000 770 000	9 847 363 11 955 757	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces		27 531 208 28 617 571	0 0	0 0	27 531 208 28 617 571	0 0
07.03 – Etudes amont		1 140 933 409 1 170 664 573	0 0	42 225 800 33 500 000	1 183 159 209 1 204 164 573	0 0
07.04 – Gestion des moyens et subventions		305 931 963 320 290 127	63 895 889 50 085 804	23 187 191 25 523 778	393 015 043 395 899 709	0 0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense		5 246 189 4 005 154	0 0	38 950 000 94 100 000	44 196 189 98 105 154	0 0
Totaux		1 668 951 029 1 787 825 314	424 382 647 231 149 460	105 089 391 154 164 178	2 198 423 067 2 173 138 952	320 000 320 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France		233 559 206 259 952 599	242 313 789 247 913 036	356 400 270 400	476 229 395 508 136 035	320 000 320 000
03.31 – Renseignement extérieur		216 853 813 237 770 943	208 126 213 241 651 088	296 400 202 000	425 276 426 479 624 031	300 000 300 000
03.32 – Renseignement de sécurité de défense		16 705 393 22 181 656	34 187 576 6 261 948	60 000 68 400	50 952 969 28 512 004	20 000 20 000
07 – Prospective de défense		1 317 514 734 1 382 004 196	63 895 889 50 085 804	65 782 991 37 910 778	1 447 193 614 1 470 000 778	0 0
07.01 – Recherche stratégique		9 277 363 10 563 713	0 0	370 000 1 387 000	9 647 363 11 950 713	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces		27 531 208 28 498 905	0 0	0 0	27 531 208 28 498 905	0 0
07.03 – Etudes amont		974 774 200 1 022 651 451	0 0	42 225 800 11 000 000	1 017 000 000 1 033 651 451	0 0
07.04 – Gestion des moyens et subventions		305 931 963 320 290 127	63 895 889 50 085 804	23 187 191 25 523 778	393 015 043 395 899 709	0 0

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
08 – Relations internationales et diplomatie de défense			5 246 189 3 670 682	0 0	38 950 000 94 415 753	44 196 189 98 086 435	0 0
Totaux			1 556 320 129 1 645 627 477	306 209 678 297 998 840	105 089 391 132 596 931	1 967 619 198 2 076 223 248	320 000 320 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027			
3 - Dépenses de fonctionnement	1 668 951 029 1 787 825 314 1 850 814 771 1 926 136 253		1 556 320 129 1 645 627 477 1 705 442 544 1 767 981 642	
5 - Dépenses d'investissement	424 382 647 231 149 460 373 021 961 301 021 396	320 000 320 000 320 000 320 000	306 209 678 297 998 840 390 156 129 427 901 642	320 000 320 000 320 000 320 000
6 - Dépenses d'intervention	105 089 391 154 164 178 139 088 699 139 498 845		105 089 391 132 596 931 134 088 699 134 498 845	
Totaux	2 198 423 067 2 173 138 952 2 362 925 431 2 366 656 494	320 000 320 000 320 000 320 000	1 967 619 198 2 076 223 248 2 229 687 372 2 330 382 129	320 000 320 000 320 000 320 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025			
3 – Dépenses de fonctionnement	1 668 951 029 1 787 825 314		1 556 320 129 1 645 627 477	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 363 019 066 1 467 535 187		1 250 388 166 1 325 337 350	
32 – Subventions pour charges de service public	305 931 963 320 290 127		305 931 963 320 290 127	
5 – Dépenses d'investissement	424 382 647 231 149 460	320 000 320 000	306 209 678 297 998 840	320 000 320 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	347 863 457 171 465 712	320 000 320 000	225 799 846 240 470 050	320 000 320 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	12 623 301 9 597 944		16 513 943 7 442 986	
53 – Subventions pour charges d'investissement	63 895 889 50 085 804		63 895 889 50 085 804	
6 – Dépenses d'intervention	105 089 391		105 089 391	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025	154 164 178		132 596 931	
61 – Transferts aux ménages	68 400		68 400	
62 – Transferts aux entreprises	36 300 000 100 000		36 300 000 415 753	
64 – Transferts aux autres collectivités	68 789 391 153 995 778		68 789 391 132 112 778	
Totaux	2 198 423 067 2 173 138 952	320 000 320 000	1 967 619 198 2 076 223 248	320 000 320 000

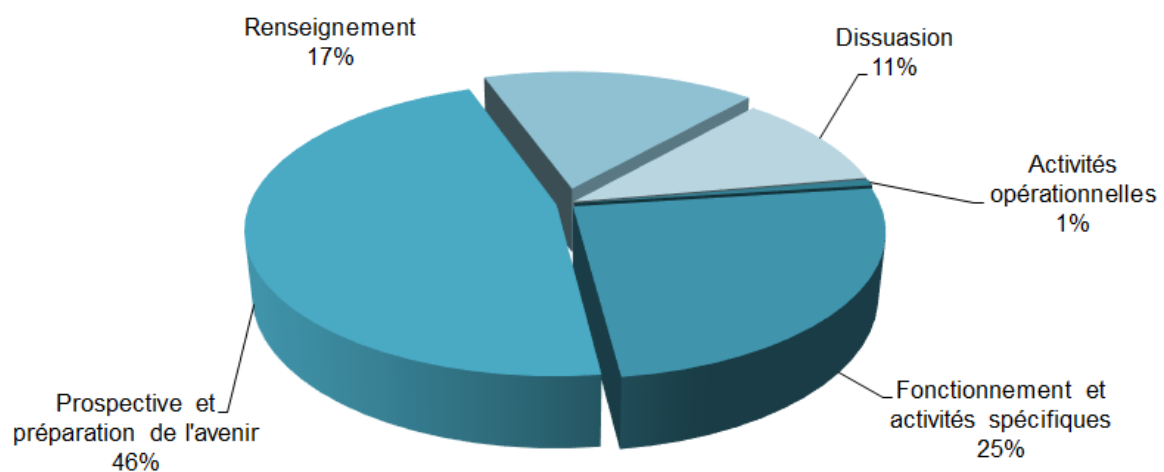
Justification au premier euro

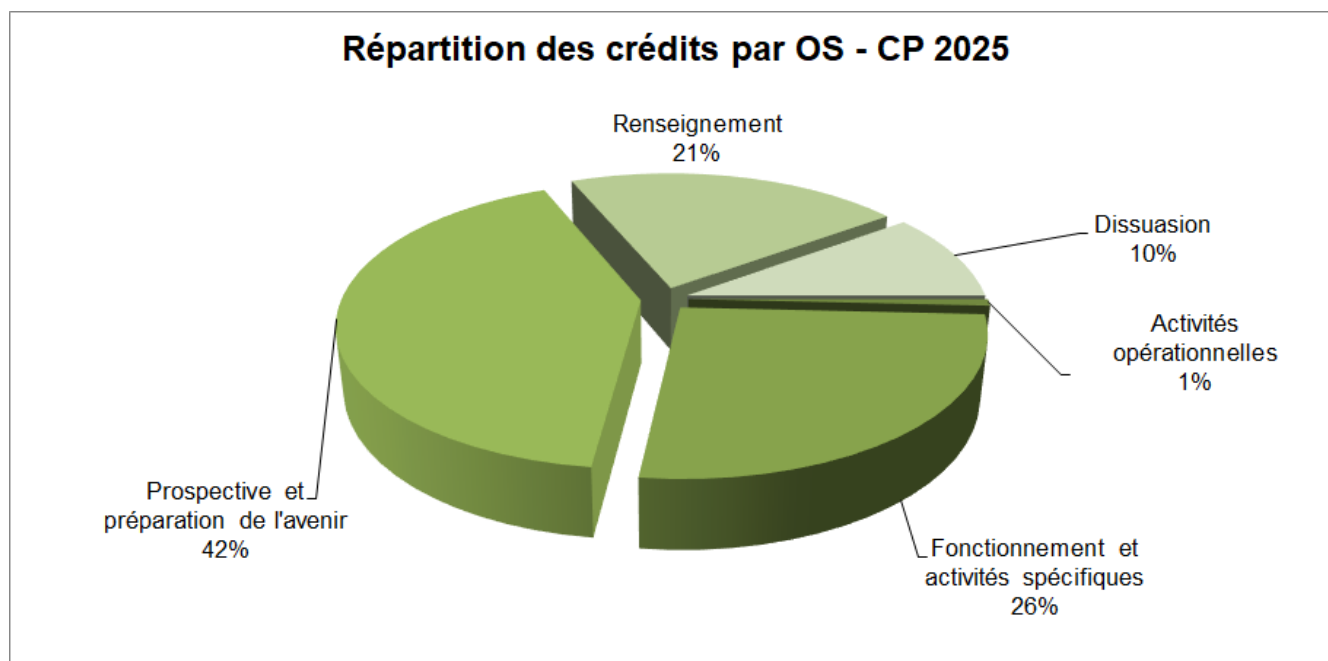
Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	0	434 396 188	434 396 188	0	508 136 035	508 136 035
03.31 – Renseignement extérieur	0	405 878 132	405 878 132	0	479 624 031	479 624 031
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	0	28 518 056	28 518 056	0	28 512 004	28 512 004
07 – Prospective de défense	0	1 640 637 610	1 640 637 610	0	1 470 000 778	1 470 000 778
07.01 – Recherche stratégique	0	11 955 757	11 955 757	0	11 950 713	11 950 713
07.02 – Prospective des systèmes de forces	0	28 617 571	28 617 571	0	28 498 905	28 498 905
07.03 – Etudes amont	0	1 204 164 573	1 204 164 573	0	1 033 651 451	1 033 651 451
07.04 – Gestion des moyens et subventions	0	395 899 709	395 899 709	0	395 899 709	395 899 709
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	0	98 105 154	98 105 154	0	98 086 435	98 086 435
Total	0	2 173 138 952	2 173 138 952	0	2 076 223 248	2 076 223 248

Répartition des crédits par OS - AE 2025





SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	Répartition des crédits par OS - AE 2025					Répartition des crédits par OS - CP 2025				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	15,62	-	-	-	15,62	15,62	-	-	-	15,62
Fonctionnement et activités spécifiques	371,61	52,69	119,89	-	544,20	371,26	52,69	120,21	-	544,16
Prospective et préparation de l'avenir	978,37	-	34,27	-	1 012,64	853,81	-	12,39	-	866,19
Renseignement	190,12	178,46	-	-	368,58	197,03	245,31	-	-	442,34
Dissuasion	232,10	-	-	-	232,10	207,91	-	-	-	207,91
Total	1 787,83	231,15	154,16	-	2 173,14	1 645,63	298,00	132,60	-	2 076,22

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
Activités opérationnelles	0,24			0,24	-	-	-	-	0,24
		10,41		10,41	-	-	-	-	10,41
			15,62		15,62	0,00	-	-	15,62
Fonctionnement et activités spécifiques	50,41			27,58	3,57	0,42	0,47	18,37	50,41
		460,88		444,94	15,08	0,79	0,06	-	460,88
			544,20		525,51	18,26	0,39	0,04	544,20
Prospective et	1 752,04			775,02	439,23	189,24	109,47	239,07	1 752,04

préparation de l'avenir		1 033,66		96,66	282,54	246,08	164,41	243,98	1 033,66
			1 012,64		148,43	242,88	175,44	445,89	1 012,64
Renseignement	467,79			304,22	89,87	27,54	4,00	42,15	467,79
		1 401,13		280,60	170,36	66,44	236,60	647,13	1 401,13
			449,20		182,42	186,86	66,77	13,15	449,20
Dissuasion	435,69			221,96	114,60	76,76	7,43	14,93	435,69
		214,04		52,05	70,03	38,53	17,51	35,93	214,04
			232,10		25,37	56,29	26,56	123,89	232,10
Total	2 706,16	3 120,12	2 253,76	2 213,68	2 082,64	1 150,09	809,11	1 824,52	8 080,04
	Somme des engagements		8 080,04	Somme des paiements				8 080,04	

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TF (EN M€)

OS	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025
Renseignement	305,05	25,00	330,05	105,31
Total	305,05	25,00	330,05	105,31

TABLEAU DES FDC-ADP

OS	AE	CP
Renseignement	320 000	320 000
Prospective et préparation de l'avenir	-	-
Total	320 000	320 000

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+1 650 000	+1 650 000	+1 650 000	+1 650 000
Captation à distance : transfert du ministère de la Justice (P310) vers le MinArm (P144)	310 ►				+1 650 000	+1 650 000	+1 650 000	+1 650 000
Transferts sortants					-9 796	-9 796	-9 796	-9 796
Action sociale interministérielle	► 148				-6 218	-6 218	-6 218	-6 218
Action sociale interministérielle	► 148				-3 578	-3 578	-3 578	-3 578

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
07 Prospective de défense	15 040 000		4 000 000		9 020 000
Total	15 040 000	3 218 000	4 000 000		9 020 000

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2024	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Autorisations d'engagement demandées pour 2025	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	10 460 000	6 320 000	5 660 000	3 130 000	2 580 000	2 220 000
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1 200 000	1 560 360	866 014	1 457 640	1 193 986	958 000
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	5 010 000	888 000	811 000	1 455 000	640 000	3 384 000
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	1 003 000					1 003 000
X - Ecole polytechnique	3 500 000			3 500 000	1 500 000	2 000 000
Total	21 173 000	8 768 360	7 337 014	9 542 640	5 913 986	9 565 000

Total des crédits de paiement pour ce programme

Génération	CP demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
Génération 2015-2020		9 020 000
Génération 2021-2027	5 913 986	9 565 000
Génération -	5 913 986	18 585 000

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
2 705 199 016	0	3 441 146 292	1 968 118 048	3 612 591 017

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
3 612 591 017	1 185 283 771 0	645 803 972	539 951 547	1 241 551 727
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
2 173 138 952 320 000	890 939 477 320 000	504 281 277	269 153 858	508 764 340
Totaux	2 076 543 248	1 150 085 249	809 105 405	1 750 316 067

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
41,01 %	23,20 %	12,38 %	23,41 %

Justification par action

ACTION (20,0 %)

03 - Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	434 396 188	508 136 035	320 000	320 000
Dépenses de fonctionnement	253 062 132	259 952 599	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	253 062 132	259 952 599	0	0
Dépenses d'investissement	181 063 656	247 913 036	320 000	320 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	171 465 712	240 470 050	320 000	320 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 597 944	7 442 986	0	0
Dépenses d'intervention	270 400	270 400	0	0
Transferts aux ménages	68 400	68 400	0	0
Transferts aux autres collectivités	202 000	202 000	0	0
Total	434 396 188	508 136 035	320 000	320 000

SOUS-ACTION

03.31 - Renseignement extérieur

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), dont les missions sont définies par les articles D-3126-2 et D-3126-3 du code de la défense, est le service de renseignement extérieur de la France. Son champ de compétence est global, puisqu'il couvre à la fois les dimensions sécuritaire, politique et économique des enjeux internationaux. Elle est chargée d'apporter une aide à la décision gouvernementale dans ces différents domaines et de contribuer à la lutte contre les menaces pesant sur la sécurité nationale. La DGSE, qui détient le monopole de l'action clandestine à l'étranger, a donc une double mission de renseignement et d'action. À ce titre, elle assure l'analyse, la synthèse et la diffusion des renseignements qu'elle recueille, par ses moyens propres ou auprès de partenaires étrangers.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2025 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi de programmation militaire 2024-2030 qui permet à la DGSE de faire face aux défis techniques et capacitaires auxquels elle est confrontée et de préserver son autonomie stratégique.

A cet effet, la DGSE poursuit ses actions suivant la même ligne directrice qu'en 2024, conformément au cadre budgétaire de la LPM. Ses axes d'efforts s'inscrivent donc dans un objectif de continuité et de consolidation.

Les ressources accordées à la DGSE lui permettent notamment de poursuivre les investissements en particulier dans les domaines cyber et de l'intelligence artificielle, tout en maintenant le renforcement des capacités d'action dans l'espace numérique.

La DGSE maintient, par ailleurs, ses efforts afin de conserver ses capacités à relever les grands défis techniques qui structureront son évolution dans les années à venir et qui garantiront son rôle central dans la mutualisation de ces capacités au bénéfice de l'ensemble de la communauté du renseignement.

Après la notification du marché de travaux du nouveau siège début 2024, les études de conception, démarrées en 2024, se poursuivront en 2025.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'OS AOP englobe le périmètre des crédits de fonctionnement liés à l'alimentation et aux frais de déplacement des personnels (indemnités de missions).

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant liées aux soutiens des personnels (frais de formation, d'habillement, de documentation, d'équipement informatique, etc.) et des structures (dépenses afférentes au fonctionnement des bâtiments tertiaires, dont une partie de l'électricité, et des installations techniques, frais d'entretien et de conservation du domaine, de télécommunications non opérationnelles, etc.). Par ailleurs, cette enveloppe couvre également certaines dépenses spécifiques, comme les frais de changement de résidence.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Alimentation	680 000	680 000
	Déplacements et transports	12 860 000	12 860 000
Sous-total	AOP	13 540 000	13 540 000
FAS	Mobilité des personnels	1 624 002	1 624 002
	Fonctionnement courant	11 776 584	11 776 584
	Soutien courant des structures	30 310 000	30 310 000
	Soutien des ressources humaines	4 089 180	4 089 180
Sous-total	FAS	47 799 766	47 799 766
Total agrégat Fonctionnement		61 339 766	61 339 766

OS AOP

L'évolution des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE et CP) est marquée par une hausse de 5,4 % par rapport à la LFI 2024.

Le volume des besoins couverts par l'OS AOP peut être soumis à de fortes variations car directement lié à l'évolution du contexte sécuritaire international, économique et à la présence de la DGSE à l'étranger. 95 % des crédits programmés sont consacrés à l'OB « Déplacements et transports ».

OS FAS

Les crédits de l'OS FAS augmentent de 4,9 % en CP par rapport à la LFI 2024 en AE et en CP. Cet accroissement permet de relever au juste niveau les dépenses prévisionnelles portées par cette OS, notamment le soutien courant des structures portant une partie des diverses dépenses d'énergie (l'autre partie étant exécutée sur l'OS Renseignement).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description :

L'OS « Renseignement » reflète la programmation des investissements et des dépenses opérationnelles de la DGSE, et regroupe à ce titre l'ensemble des dépenses de « cœur de métier », ainsi que la part des dépenses d'électricité nécessaires au fonctionnement de ses centres de données. Elle porte également les dépenses liées au nouveau siège.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2025			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Appui au renseignement	131 714 591	25 000 000	156 714 591	2 28 936 512
OB	Renseignement	187 823 775	-	187 823 775	189 347 753
Total		319 538 366	25 000 000	344 538 366	418 284 265

Sur l'OS « Renseignement », la dotation 2025 en AE s'élève à 345 M€ contre 451 M€ en LFI 2024, soit une baisse de l'ordre de 24 %, expliquée par le pic d'AE ouvertes en 2024 au profit du nouveau siège.

La ressource en AE intègre :

- les dépenses d'infrastructure liées au maintien en condition opérationnelle des installations techniques actuelles, la modernisation et l'adaptation des locaux abritant le personnel de la DGSE et les matériels techniques de recueil et de traitement de l'information ;
- la sécurisation et l'acquisition des infrastructures de réseaux ;
- les besoins relatifs aux différents modes de recueil du renseignement (origines humaine, opérationnelle, électromagnétique, informatique et image), incluant l'acquisition de matériels techniques opérationnels, ainsi que le soutien-support et la logistique technique inhérents aux opérations.

En CP, la ressource augmente de 14 % par rapport à la LFI 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'impact du projet de nouveau siège qui représente à lui seul près de 16 % de l'enveloppe budgétaire de cette OS en 2025.

2.2 - Tableau des autorisations d'engagements sur Tranches Fonctionnelles (en M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagements 2025
ACT	654-1	261,24	-	261,24	36,60
ACT	651-1	43,82	25,00	68,82	68,71
Total		305,05	25,00	330,05	105,31

Les AEANE à fin 2024 s'élèvent à 305,5 M€, dont 261,2 M€ inhérents au projet de nouveau siège.

En 2025, il est prévu d'affecter sur tranche fonctionnelle 25 M€ d'AE, dont 20 M€ au titre d'un projet de rénovation d'un site distant (travaux par phase jusqu'en 2029) sur une nouvelle TF à créer et 5 M€ en complément d'affectation sur une TF existante au titre des provisions pour risques, aléas et révisions de prix pour un projet immobilier en cours de finalisation.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extra-budgétaires par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
ACT	631-0	300 000	300 000
Total		300 000	300 000

SOUS-ACTION

03.32 – Renseignement de sécurité de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action couvre la sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles de défense, missions assurées par la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). Service de renseignement, elle apporte son expertise sur le périmètre de la sphère défense, au profit des armées ainsi qu'aux entreprises de la base industrielle et technologique de la défense (BITD). La mission de contre-ingérence de la DRSD est réalisée au bénéfice des forces armées et des entreprises de la sphère défense.

La DRSD est l'un des six services du premier cercle de la communauté du renseignement. Comme l'indique le code de la défense, la DRSD est le « service de renseignement dont dispose le ministre pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ».

La DRSD poursuit la transformation de sa structure et de son fonctionnement, qui s'appuie sur une modernisation de ses moyens techniques, de ses infrastructures et une augmentation de ses effectifs.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation 2025 de la DRSD s'élève à 28,52 M€ en AE et 28,51 M€ en CP. Par rapport à la LFI 2024, elle est en diminution de 10 % en AE et de 44 % en CP.

Cette évolution est principalement liée à la finalisation des travaux de construction du nouveau bâtiment de la direction centrale de la DRSD. Engagé en 2021, ce projet est porté par l'opération stratégique « Renseignement » sur l'opération budgétaire « Matériels techniques ».

Cette nouvelle infrastructure et les ressources consenties pour son équipement permettront de continuer à faire face à l'évolution des menaces qui s'accroissent et se diversifient sur tout le spectre TESSCo (terrorisme, espionnage, sabotage, subversion, crime organisé). Le besoin de protection de la sphère Défense

et l'évolution du contexte international conduisent la DRSD à poursuivre sa montée en puissance, à se transformer et se moderniser en un service de renseignement de temps de crise durable.

La DRSD prévoit d'accompagner en 2025 le déploiement de sa nouvelle base de souveraineté à partir d'une solution logicielle purement nationale et de conduire la manœuvre d'emménagement de la direction centrale dans le nouveau bâtiment. Elle poursuit sa démarche de numérisation et d'automatisation de ses activités, en particulier dans le domaine de la protection et notamment de la fluidification du processus d'habilitation. Enfin, elle inscrit dans ses prévisions le renouvellement de certains de ses matériels techniques.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'OS AOP comprend les crédits de fonctionnement liés aux déplacements des personnels de la DRSD par voie aérienne ainsi qu'une partie des missions en métropole.

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant directement liées à l'activité spécifique de la DRSD. Elle rassemble les crédits de formation, les crédits de communication et les dépenses de fonctionnement du site de la direction centrale.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Déplacement et transports	600 000	600 000
Sous-total	AOP	600 000	600 000
FAS	Communication et relations publiques	646 043	642 882
	Fonctionnement courant	892 241	886 634
	Soutien courant des structures	1 428 110	1 421 125
	Soutien des matériels communs	-	-
	Soutien des ressources humaines	912 400	907 938
Sous-total	FAS	3 878 794	3 858 579
Total agrégat Fonctionnement		4 478 794	4 458 579

OS AOP

Les crédits alloués sur l'OS AOP en 2025 sont quasiment identiques à la LFI 2024.

OS FAS

Sur l'OS FAS, les dépenses augmentent de 0,7 M€ (+22 %) par rapport à la LFI 2024, du fait de l'aménagement du bâtiment dont la livraison est prévue en 2025.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description :

La devise de la DRSD est « renseigner pour protéger ». Cette devise traduit le caractère dual de sa mission : rechercher et analyser le renseignement pour garantir la protection de la sphère de défense. L'OS « Renseignement » (RENS) finance les investissements et les dépenses opérationnelles de la DRSD.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Enquêtes – Contrôles – Sécurisation	4 389 374	4 370 349
OB	Matériels de transport	1 407 586	1 400 700
OB	Matériels divers	211 600	210 564
OB	Matériels techniques	5 834 300	6 589 473
OB	Systemes d'information et de communication (SIC)	12 196 402	11 482 339
	Total	24 039 262	24 053 425

OB - Enquêtes - contrôles - Sécurisation

Les dépenses de frais de mission, de déplacement et de télécommunication augmentent de 0,35 M€ en AE (+8,7 %) et de 0,33 M€ en CP (+8,2 %) par rapport à la LFI 2024 en raison de l'évolution des taux de remboursement des missions.

OB - Matériels de transport

Cette OB qui englobe l'acquisition et l'entretien des véhicules augmente de 0,87 M€ en AE (+164 %) et de 0,87 M€ en CP (+163 %) par rapport à la LFI 2024 en raison du renouvellement de la flotte de véhicules.

OB - Matériels techniques

Cette OB porte depuis 2022 deux besoins distincts :

- La construction du nouveau bâtiment de la direction centrale qui est piloté par l'ESID Île-de-France.
- Les besoins en matériels spécifiques.

La dotation diminue de 43,6 % en AE (-4,5 M€) et diminue de 78,6 % en CP (-24,2 M€), en raison des échéances d'engagement et de paiement du marché de construction du bâtiment. L'achèvement des travaux prévus fin 2024 pour une livraison début 2025 engendre un besoin de CP moindre qu'en 2024.

OB - Systèmes d'information et de communication

La DRSD continuera en 2025 de moderniser et développer ses systèmes d'information tout en assurant le bon fonctionnement de son infrastructure technique à un haut niveau de sécurité. Le déploiement de la nouvelle base de souveraineté du service fait partie des priorités, ainsi que le perfectionnement d'un système d'information utilisé dans le cadre des processus d'habilitation. Les dépenses serviront également à financer l'activité de cyberdéfense, notamment le CERT [ED] (*Computer Emergency Response Team*) au profit du secteur des entreprises de défense.

L'évolution des crédits dédiés à cette OB (-0,6 M€ en AE soit - 4,5 % et -0,09 M€ en CP soit -0,8 %) est liée au calendrier d'engagement et de paiement des projets de systèmes d'information concernés.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par activité est la suivante :

Niveau	Description	AE	CP
ACT	Matériels de transport - Acquisition	20 000	20 000
	Total	20 000	20 000

COÛTS SYNTHÉTIQUES**SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)**

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	14,14	-	-	-	14,14	14,14	-	-	-	14,14
Fonctionnement et activités spécifiques	48,80	2,60	0,27	-	51,68	48,78	2,60	0,27	-	51,66
Renseignement	190,12	178,46	-	-	368,58	197,03	245,31	-	-	442,34
Total	253,06	181,06	0,27	-	434,40	259,95	247,91	0,27	-	508,14

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
	0,24			0,24	-	-	-	-	0,24
Activités opérationnelles		8,54		8,54	-	-	-	-	8,54
			14,14		14,14	-	-	-	14,14
Fonctionnement et activités spécifiques	45,75			25,62	3,14	-	-	16,98	45,75
		51,28		37,04	13,76	0,48	-	-	51,28
			51,68		34,76	16,92	-	-	51,68
Renseignement	467,79			304,22	89,87	27,54	4,00	42,15	467,79
		1 401,13		280,60	170,36	66,44	236,60	647,13	1 401,13
			449,20		182,42	186,86	66,77	13,15	449,20
Total	513,77	1 460,95	515,02	656,27	508,46	298,24	307,37	719,41	2 489,75
	Somme Eng.		2 489,75	Somme des paiements					2 489,75

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

OS	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025
Renseignement	305,05	25,00	330,05	105,31
Total	305,05	25,00	330,05	105,31

TABLEAU DES FDC-ADP

OS	AE	CP
Renseignement	320 000	320 000
Prospective et préparation de l'avenir	-	-
Total	320 000	320 000

ACTION (75,5 %)**07 - Prospective de défense**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	1 640 637 610	1 470 000 778	0	0
Dépenses de fonctionnement	1 530 758 028	1 382 004 196	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 210 467 901	1 061 714 069	0	0
Subventions pour charges de service public	320 290 127	320 290 127	0	0
Dépenses d'investissement	50 085 804	50 085 804	0	0
Subventions pour charges d'investissement	50 085 804	50 085 804	0	0
Dépenses d'intervention	59 793 778	37 910 778	0	0
Transferts aux autres collectivités	59 793 778	37 910 778	0	0
Total	1 640 637 610	1 470 000 778	0	0

SOUS-ACTION

07.01 - Recherche stratégique

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L'objet de la sous-action « Recherche stratégique » est d'éclairer le ministre des Armées sur l'évolution du contexte stratégique en général et plus particulièrement dans sa dimension internationale.

Elle porte sur l'analyse prospective de l'évolution de l'environnement international, en particulier des risques et des menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union Européenne. L'objectif est d'anticiper les tendances dans le moyen et long termes, en cherchant à identifier quels types de ruptures et de surprises stratégiques pourraient potentiellement affecter cet environnement, ainsi que leurs conséquences prévisibles sur la politique de défense française.

À cette fin, le ministère des Armées, commande des études et des recherches à des prestataires privés au profit de l'ensemble des organismes de la défense. La diffusion des résultats de ces recherches s'effectue notamment par le biais des sites Internet et Intranet de la DGRIS et par la communication de notes d'analyse et d'études, sans préjudice des travaux menés par les services de renseignement pour leurs propres besoins.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La ressource présentée au titre du PLF 2025 s'élève à 12 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Cela marque une augmentation des crédits de plus de 2 M€ en 2025 par rapport à la LFI 2024 qui s'explique par deux dynamiques conjuguées :

- D'une part, le recours croissant des armées, directions et services aux études stratégiques externalisées observatoires, études prospectives stratégiques (EPS) et consultances - qui contribuent à la fonction stratégique « connaissance et anticipation » du ministère des Armées et au rayonnement de la pensée stratégique française.
- D'autre part, la seconde édition du Label « Centre d'excellence » sera mise en place à la rentrée 2025.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

La sous-action 07-01 « Recherche stratégique » est composée de l'opération stratégique (OS) « Prospective et préparation de l'avenir » nouvellement déclinée en quatre opérations budgétaires (OB) : études externalisées, pacte enseignement supérieur, IRSEM et subvention à la recherche stratégique. Les trois premières OB reprennent le périmètre de l'OB EPS présentée au PAP 2024 :

OB - Études externalisées

La DGRIS finance des études stratégiques externalisées au profit des administrations, directions et services du ministère des Armées. Ces études sont réalisées selon trois vecteurs contractuels que sont les consultances, les études prospectives et stratégiques (EPS) et les observatoires. La diversité de ces vecteurs permet de répondre aux besoins en mettant à disposition une variété de prestations, des délais à échéances variées et d'ouvrir les marchés à tous types de prestataires.

OB - Pacte enseignement supérieur

Le Pacte Enseignement Supérieur (PES) a été créé et mis en œuvre par la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) depuis 2015 afin de contribuer à régénérer et développer le vivier des chercheurs français s’inscrivant dans le champ de la recherche stratégique en sciences humaines et sociales.

Le Pacte Enseignement Supérieur vise l’émergence d’une filière universitaire reconnue dans le domaine de la recherche stratégique et sa visibilité internationale dans un contexte dominé par les *War Studies* anglo-saxonnes. Cela se traduit notamment par le financement de jeunes chercheurs de niveau doctorant et post-doctorant et par la mise en place d’un label « Centre d’excellence » de la DGRIS visant à faire émerger des pôles d’excellence académiques nationaux dans le champ de la recherche stratégique.

OB - IRSEM

Organisme de recherche stratégique créé en 2009 et rattaché à la DGRIS, l’IRSEM a pour mission de réaliser des études, de contribuer au soutien à la recherche stratégique, d’apporter son concours à l’enseignement militaire supérieur et de participer au débat institutionnel, public et académique sur les questions de défense et de sécurité.

OB - Subventions à la recherche stratégique

Dans le cadre du soutien apporté par le ministère des Armées à la recherche stratégique, une vingtaine de subventions pour publication sont octroyées chaque année. La liste des bénéficiaires est arrêtée en gestion dans le cadre d’un processus formalisé de sélection des dossiers associant la DGRIS et le cabinet du ministre. L’objectif est de promouvoir et valoriser les productions intellectuelles tant au plan national qu’international et, ainsi, contribuer à la politique ministérielle en matière d’influence.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d’engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Études externalisées	8 931 757	8 679 713
OB	Pacte enseignement supérieur	2 224 000	2 454 000
OB	IRSEM	430 000	430 000
OB	Subventions à la recherche stratégique	370 000	387 000
	Total	11 955 757	11 950 713

L’évolution du référentiel nécessite de comparer les données de l’OB EPS de la LFI 2024 (9,5 M€ en AE et 9 M€ en CP) avec les données des trois nouvelles OB – études externalisées, pacte enseignement supérieur, IRSEM – s’élevant à 11,6 M€ en AE et CP. Les crédits alloués sont en hausse de 2,1 M€ en AE et de 2,5 M€ en CP par rapport à la LFI 2024.

OB - Études externalisées

Le recours croissant des armées, directions et services aux études stratégiques externalisées (observatoires, EPS et consultances) qui contribuent à la fonction stratégique « connaissance et anticipation » du ministère des Armées et au rayonnement de la pensée stratégique française conduit à devoir anticiper en 2025 une augmentation de l’enveloppe allouée à la programmation des études (pluriannuelles pour les observatoires et annuelle pour les EPS) ainsi qu’une relative augmentation des financements dédiés aux consultances (études courtes tout au long de l’année).

OB - Pacte enseignement supérieur

La DGRIS renforce son soutien financier par la mise en place à la rentrée 2025 de la seconde édition du Label « Centre d’excellence ». Il s’agit de l’une des actions déployées au profit de la communauté universitaire. Fondé sur des critères d’intérêt pour le ministère des Armées, d’excellence et d’innovation scientifiques, ce

label vise à faire émerger et reconnaître des pôles d'excellence nationaux sur les questions de défense dans le domaine des sciences humaines et sociales.

OB - IRSEM

En 2025, le montant des crédits dédiés à l'OB IRSEM est identique à celui ouvert en LFI 2024.

OB - Subventions à la recherche stratégique

Le montant des crédits alloués en 2025 aux subventions à la recherche stratégique est en légère hausse pour accentuer les efforts auprès des organismes.

SOUS-ACTION

07.02 - Prospective des systèmes de forces

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L'objet de la sous-action « Prospective des systèmes de forces » est d'éclairer les choix nationaux qui permettent de définir les capacités de l'outil de défense futur et leur emploi.

La prospective des systèmes de forces identifie les nouvelles menaces, participe à la détermination de l'évolution des modes d'actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. A travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO), elle prépare et définit les capacités futures. Les EOTO complètent les travaux d'études amont (sous-action 0144-07-03 « Études amont »), l'élaboration du besoin militaire prévisible (BMP) et participent à la préparation des opérations d'armement dans le cadre de la démarche capacitaire renforcée. Elles peuvent notamment contribuer aux arbitrages en matière de choix capacitaire.

Acteurs et pilotage de la sous-action

Dans le but de conjuguer les dimensions opérationnelles et techniques, les activités de cette sous-action sont conduites de façon collégiale par les officiers de cohérence opérationnelle (OCO) de l'EMA et par les architectes de systèmes de Défense (ASD) de la DGA, avec le soutien du Centre d'Analyse Technico-Opérationnelle de Défense (CATOD) assurant le secrétariat permanent du comité des études à caractère opérationnel ou technico-opérationnel (CETO) et la maîtrise d'ouvrage des études. Le CETO est l'instance de décision, d'orientation, de programmation et d'évaluation des EOTO. Il est présidé par le chef de division cohérence capacitaire de l'EMA qui est responsable, à ce titre, du budget opérationnel du programme 0144-0063 « études opérationnelles et technico-opérationnelle ». L'un de ses adjoints, le secrétaire général des officiers de cohérence opérationnelle, est responsable de l'unité opérationnelle 0114-0063-EM04 « études opérationnelles et technico-opérationnelles ».

Activités

Les études opérationnelles et technico-opérationnelles sont réparties sur deux opérations stratégiques (OS) : « dissuasion » et « prospective et préparation de l'avenir ». Elles se déclinent en six systèmes de force : dissuasion (DISS), commandement et maîtrise de l'information (CMI), engagement-combat (EC), études transverses (ET), projection-mobilité-soutien (PMS) et protection-sauvegarde (PS).

Les EOTO éclairent, dans les domaines opérationnels et techniques, les réflexions capacitaires en matière d'équipement et d'emploi. Ces études visent à :

- contribuer aux stades de préparation des programmes (décision de lancement d'initialisation d'un programme, document d'orientation, document de choix) ;
- identifier et évaluer les réponses aux besoins militaires prévisibles à 15 ans et aux schémas directeurs (trajectoires des futures capacités opérationnelles) ;
- analyser la menace prospective ;
- élaborer les environnements de mise en situation et les outils spécifiques à l'études des architectures capacitaires futures.

Une valorisation fiabilisée des EOTO est effectuée à l'occasion de l'élaboration du plan annuel des études à caractère opérationnel et technico-opérationnel (PETO), soumis à la validation du CETO en décembre N-1.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le PLF 2025 s'inscrit pleinement, concernant les EOTO, dans les orientations de la loi de programmation militaire 2024-2030 en particulier pour la priorité donnée à l'innovation telle que présentée au paragraphe 2.2.3. de son rapport annexé.

Les EOTO sont majoritairement organisées et pilotées sous la forme de projets de maîtrise de l'architecture du système de défense (MASD) et sont confiées au centre d'analyse technico-opérationnelle de défense. Cette disposition a pour effet d'améliorer la production des résultats, qui sont plus pertinents et répondent mieux aux problématiques capacitaires. Ils sont également davantage en phase avec les calendriers du programme de travail et les jalons capacitaires du collège OCO-ASD et du comité des capacités. In fine, les résultats peuvent contribuer aux dossiers présentés en comité ministériel d'investissement. Pour 2025, les principales orientations, déclinées par système de force, se caractérisent de la manière suivante et visent plusieurs priorités de la LPM (en particulier, les domaines mentionnés au paragraphe 2.2.3 du rapport annexé suivant : l'espace, les drones, la défense surface-air, le renseignement et le cyber) :

- dissuasion : évaluation des performances des deux composantes de la dissuasion ainsi que des capacités de communication ;
- commandement et maîtrise de l'information : renseignement, maîtrise du spectre électromagnétique, communications (constellations, aéronautiques, navales et sous-marines), cybergdéfense, capacités d'action dans l'espace ;
- engagement – combat : combat air-air, engagement collaboratif naval, meutes de munitions et attaques de saturation, capacités des forces terrestres, frappe à distance, maintien de la supériorité des armements de la haute intensité ;
- projection mobilité et soutien : transport et déplacements par voie aérienne, projection stratégique ;
- protection sauvegarde : menace et lutte anti-drones, défense antiaérienne et effecteurs antiaériens notamment antimissiles, guerre des mines ;
- études transverses : mise à jour du référentiel de la menace prospective, études sur les nouvelles menaces, activités du laboratoire de travail en groupe et du laboratoire technico-opérationnel.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description :

La part de la sous-action n° 0144-07-02 retracée dans l'opération stratégique « dissuasion » concerne les EOTO liées aux capacités de mise en œuvre de la dissuasion nucléaire.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
ACT	Dissuasion	6 100 000	6 100 000
Total		6 100 000	6 100 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

La part de la sous-action n° 0144-07-02 supportée par l'opération stratégique « prospective et préparation de l'avenir » concerne les EOTO hors dissuasion.

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Commandement et maîtrise de l'information	5 100 000	5 100 000
OB	Engagement - combat	9 868 286	10 249 620
OB	Études transverses	4 000 000	4 100 000
OB	Projection mobilité soutien	2 200 000	1 500 000
OB	Protection et sauvegarde	1 349 285	1 449 285
Total		22 517 571	22 398 905

Les prévisions d'engagements pour 2025 par système de force sont fonction des études en cours lorsqu'elles se prolongent en 2025, complétées des orientations et priorisations des propositions d'études soumises au comité des études technico-opérationnelles (CETO) de décembre 2024.

SOUS-ACTION

07.03 – Etudes amont

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les études amont sont des recherches et études appliquées, rattachées à la satisfaction d'un besoin militaire prévisible, qui contribuent à constituer, maîtriser, entretenir ou à développer la base industrielle et technologique de défense, ainsi que l'expertise technique de l'État, nécessaires à la réalisation des opérations d'armement.

Un triple objectif est poursuivi :

- disposer des technologies nécessaires au développement et à l'évolution des systèmes pour lesquels une autonomie nationale totale ou partielle est requise ;
- disposer des compétences industrielles et étatiques permettant de réaliser les programmes futurs, dans un cadre national ou en coopération ;
- susciter et accompagner l'innovation dans les domaines intéressant la défense, au travers de dispositifs de recherche coordonnés avec l'agence nationale pour la recherche (ANR), ou en favorisant la compétitivité et l'accès au marché de la défense aux PME/PMI et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

Les crédits de cette opération stratégique couvrent les études amont, hors dissuasion, dans les domaines suivants :

Aéronautique et missiles

Les études dans le domaine aéronautique concernent les aéronefs à usage militaire ou gouvernemental : avions et drones de combat, hélicoptères, avions de transport et de mission. Ces études doivent permettre de rendre matures les technologies pour préparer la conception des futurs aéronefs militaires (véhicule aérien, système de combat et de mission, cellule, moteurs, capteurs et équipements, autoprotection, intégration des armements et des moyens de communication), ainsi que les évolutions des aéronefs en service. Les principaux enjeux sont la préparation du système de combat aérien futur, incluant les évolutions de l'avion Rafale, et l'amélioration de la survivabilité des hélicoptères et aéronefs de transport.

Les études dans le domaine des missiles visent à maintenir l'excellence technologique de la filière européenne, tout en préparant le renouvellement des capacités actuelles, dont l'accroissement du niveau de performances doit être cohérent avec l'évolution des menaces. Il s'agit en particulier de la capacité de frappe à distance de sécurité et dans la profondeur, au moyen de missiles de croisière, et des capacités de combat aérien, d'attaque au sol ou antinavire. Des travaux sur les matériaux et composants de missiles ainsi que sur les matériaux énergétiques de défense (charges militaires, propulsion) relèvent aussi de ce domaine.

Information et renseignement (hors espace)

Les systèmes d'information, de communication et de renseignement sont nécessaires pour acheminer les informations aux différents niveaux de commandement, afin d'apprécier une situation et d'anticiper les actions à mener. Ils contribuent ainsi à l'appui, à la planification et à la conduite des opérations militaires et apportent une supériorité aux forces. Ces systèmes constituent donc un outil de souveraineté garantissant l'autonomie d'appréciation et de décision nationales. Ils conditionnent la capacité d'assurer le commandement des forces, depuis le plus haut niveau jusqu'à l'échelon tactique, de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la pertinence de la décision et à la justesse de l'action.

L'évolution du renseignement d'intérêt militaire vers plus de précision et de réactivité ainsi que la prise en compte d'un besoin d'exploration mondiale et permanente impliquent de renforcer la cohérence entre les systèmes. Les systèmes de communication participent aussi de la maîtrise de l'information et du développement de la numérisation de l'espace de bataille. La disponibilité et la pertinence des données d'environnement géophysique contribue directement à la performance des systèmes d'armes. Dans un contexte où l'intégrité de l'information revêt une importance croissante et où les menaces sur celles-ci s'accroissent, le développement de la cybersécurité est une priorité.

Les études du domaine de l'information et du renseignement portent ainsi en particulier sur les technologies de recueil et de traitement des images, de guerre électronique (détection, interception, localisation des émissions électromagnétiques), d'exploitation et de traitement des données de renseignement, ainsi que sur les technologies relatives aux moyens de communication. Elles incluent les travaux visant à améliorer la protection des systèmes d'information, des systèmes d'armes mais aussi des systèmes industriels critiques.

Espace

Le domaine spatial connaît des ruptures importantes qui ont mis en exergue de nouvelles vulnérabilités : émergence de nouveaux acteurs, multiplication des mini-satellites civils, comportements potentiellement agressifs dans l'espace, débris spatiaux. En cohérence avec la stratégie spatiale du ministère, les études dans le domaine spatial soutiennent l'ensemble des objectifs prioritaires poursuivis.

Les actions du domaine contribuent à opérationnaliser le système spatial ainsi qu'au développement de briques technologiques indispensables aux futurs systèmes spatiaux et à leur protection. Elles permettent en particulier la maturation des technologies nécessaires à la préparation des nouvelles capacités souveraines de communications militaires par satellites et de satellites de renseignement, pour assurer la veille stratégique et l'appui aux opérations maritimes, terrestres ou aériennes.

Elles visent l'amélioration des capacités d'accès réactif à l'espace, de surveillance depuis le sol et l'espace, centrée sur la connaissance de la situation spatiale et elles facilitent l'émergence d'une capacité de défense active dans l'espace.

Les actions lancées contribuent à pérenniser et soutenir l'excellence de la filière nationale du spatial.

Naval

Les études du domaine visent à préparer les futurs systèmes de surface de premier rang ainsi que les évolutions des systèmes en service. Le domaine recouvre aussi les études relatives à la lutte sous la mer : détection, contre-mesures, lutte anti-torpilles, maîtrise des grands fonds marins et en surface, guerre des mines ainsi que celles relatives à la survivabilité des bâtiments.

Ces études portent en particulier sur les architectures de plateformes navales, les systèmes de combat, les senseurs (radars et sonars en particulier), les moyens de guerre électronique, les contre-mesures et leur intégration.

Terrestre, NRBC et Santé

Les études dans le domaine terrestre concernent essentiellement le futur système de combat terrestre, les senseurs des futurs systèmes, leur fonctionnement en réseau, la protection du combattant et des véhicules, la robotique, le combattant augmenté ainsi que les munitions et plus globalement la fonction « feu ».

Dans le domaine de la défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), un enjeu essentiel concerne la préservation de la capacité d'expertise souveraine envers les risques NRBC actuels et émergents, ce qui inclut la fonction de connaissance de la menace. Il s'agit en outre de réaliser les études visant à pallier les insuffisances actuelles des technologies de détection des agents, ainsi que les études sur les contre-mesures médicales.

Les études sur la santé du militaire concernent quant à elles le maintien de la compétence nationale pour le traitement des urgences vitales en opérations extérieures et l'amélioration de la résilience individuelle et collective des forces.

Technologies transverses

Ce domaine a pour enjeu la préservation des compétences, la maturation de technologies transverses à plusieurs domaines ou pour lesquelles un potentiel de rupture est détecté. Ceci concerne en particulier :

- les matériaux et composants : des études sont conduites pour couvrir les besoins spécifiquement militaires, mais aussi en termes de méthodologies de gestion des risques liés à l'utilisation de matériaux et composants civils dans des conditions militaires ;
- les briques technologiques relatives aux capteurs, notamment de guidage et de navigation ;
- les briques technologiques relatives aux armes non cinétiques ;
- la maturation de nouvelles solutions technologiques concourant à l'amélioration de l'efficacité du soutien et du maintien en condition opérationnelle ;
- les études relatives à l'exercice de l'autorité technique et à l'entretien des compétences d'expertise et d'évaluation nécessaires à la conduite des opérations d'armement (outils et méthodes pour l'ingénierie, évaluation des performances des systèmes, etc.).

Le soutien au développement dans des PME et ETI technologiques à caractère dual, via un fonds d'investissement de capital-risque de souveraineté (Fonds innovation défense) fait également partie des objectifs de ce domaine.

Recherche et captation innovation

Ce domaine regroupe l'ensemble des actions relatives, d'une part à la maturation, depuis les stades les plus amont, des nouvelles technologies issues de la recherche scientifique et de l'innovation en général, et d'autre part, à l'accélération des projets d'innovation afin de préparer leur intégration dans des opérations d'armement ou plus généralement leur déploiement opérationnel.

Il est structuré autour de 4 objectifs stratégiques :

- soutenir des projets de recherche scientifique ;
- soutenir les projets d'accélération de l'innovation et l'accélération du développement des ETI/PME ;
- soutenir l'innovation interne du ministère des Armées ;
- développer et consolider les PME jugées stratégiques pour la défense (DEFINVEST).

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Aéronautique et missiles	160 027 000	265 051 988
OB	Information et renseignement (hors espace)	177 775 000	125 655 105
OB	Espace	109 673 000	62 827 421
OB	Naval	111 669 000	55 956 000
OB	Terrestre, NRBC et Santé	228 998 000	99 513 632
OB	Technologies transverses	82 557 000	112 893 244
OB	Recherche et captation innovation	107 465 573	109 946 167
	Total	978 164 573	831 843 557

En 2025 l'effort est poursuivi en faveur de la captation en cycle court de l'innovation issue du marché civil, de l'investissement dans l'innovation de rupture et de la réalisation de démonstrateurs, conformément à la loi de programmation militaire 2024-2030, avec un niveau de ressource porté à 978 M€ en autorisations d'engagement et 832 M€ en crédits de paiements hors dissuasion.

OB - « Aéronautique et missiles »

Dans le domaine du combat aérien, les études contribuant à la préparation des évolutions du Rafale et du SCAF intègrent les travaux sur les technologies de rupture tels que l'hypervélocité, l'intelligence artificielle, les systèmes autonomes, la guerre électronique étendue et la furtivité.

Dans le domaine de l'aéromobilité, les études concernent notamment les nouvelles briques technologiques indispensables pour garantir l'accès aux espaces aériens contestés, la survivabilité passive des aéronefs, l'autonomisation et l'amélioration des performances des plateformes. Dans la continuité de l'étude en coopération européenne sur les hélicoptères de nouvelle génération, des travaux pour définir la feuille de route du futur moteur d'hélicoptère forte puissance sont programmés.

Dans le domaine de la frappe dans la profondeur, les études de démonstrateur de planeur hypersonique prévoient un prochain vol de démonstration en 2025 ; il participe à la validation des différents concepts nécessaires à l'établissement d'une feuille de route industrielle sur l'hypervélocité. En parallèle, les études sur la préparation des futurs missiles longue portée (balistique, antinavire), les matériaux énergétiques de défense (explosifs et propergols), ainsi que celles du partenariat d'innovation technologique franco-britannique dans le domaine des technologies de missiles se poursuivent.

OB - « Information et renseignement (hors espace) »

Dans le domaine de la protection et de la surveillance, les projets portent sur les capacités surface-air, de lutte contre les drones et de défense antimissile, notamment pour s'adapter aux nouvelles menaces évolutives à bas coût et de très hautes technologies (hypersoniques, manœuvrantes). Les travaux visent également à préparer les capacités de surveillance aux nouveaux contextes (très haute altitude, complexité accrue des milieux spatiaux, aériens et maritimes). Les études sur les démonstrateurs radars et d'alerte avancée se poursuivent.

Dans le domaine de la supériorité informationnelle, dans la continuité des travaux menés, les projets couvrent un large champ d'activités telles que des travaux technologiques sur les liaisons de données, les antennes actives, les liaisons discrètes et les réseaux tactiques multifonctions. Les activités exploitant l'intelligence artificielle sont renforcées dans les domaines des capteurs embarqués, des réseaux de communication et des systèmes de radio tactiques ainsi que du renseignement. Sont également programmées en 2025 les études sur un démonstrateur de meute de drones de surveillance.

Les activités dans le domaine de la cyberdéfense et Navwar sont poursuivies et complétées par de nouvelles études pour certaines avec des niveaux de maturités élevés qui devraient être intégrées à court terme dans les programmes d'armement.

OB - « Espace »

Dans le domaine spatial, les études se poursuivent sur les démonstrateurs de surveillance de l'espace avec une démonstration envisagée en 2025. Les études visant à préparer les futurs moyens de renseignement spatiaux (d'origine image et d'origine électromagnétique) et de communication militaire sont poursuivies. Cet ensemble d'activités a vocation à lever les verrous technologiques des futurs moyens de renseignement spatial, en portant un effort significatif sur la réactivité de ces systèmes, et notamment sur la validation de nouvelles performances des capteurs d'imagerie pour les satellites de prochaine génération.

OB - « Naval »

Le domaine naval est marqué par le lancement de travaux complémentaires sur l'autoprotection des navires. Les études en coopération dans le cadre du Fonds européen de défense se poursuivent dans le domaine des corvettes de patrouille et de nouveaux travaux sur la construction d'un standard européen pour la veille collaborative navale, le développement de navires de surface semi-autonomes et les contre-mesures en guerre des mines sont prévus. Une démonstration de mise en œuvre d'UUV depuis sous-marin est envisagée dès 2025.

OB - « Terrestre, NRBC et santé »

Dans le domaine du combat terrestre, les engagements portent principalement sur les technologies nécessaires à la préparation du futur système de combat terrestre franco-allemand MGCS, ainsi que la préparation des programmes des fonctions feu et artillerie. Les études sur le combat collaboratif et la survivabilité se poursuivent. En 2025 sont également lancés les travaux relatifs à la réalisation d'un démonstrateur de robot tactique terrestre polyvalent armé avec un premier niveau de performance attendu pour 2027. L'effet recherché est un appui au combat débarqué afin d'augmenter les capacités du groupe de combat tout en limitant l'exposition des soldats.

Les travaux conduits dans le domaine de la défense NRBC et de la santé du militaire en opérations se poursuivent. Des travaux conduits en coopération dans le cadre du Fonds européen de défense sont en outre programmés dans le domaine des contre-mesures médicales.

OB - « Technologies transverses »

S'agissant des technologies émergentes de défense (notamment dans le domaine des composants et des matériaux), les travaux de développement d'une micro-horloge atomique se poursuivent avec un démonstrateur, envisagé en 2026, ainsi que des travaux relatifs au développement de senseurs quantiques. Dans le domaine de l'énergie, des études seront lancées en 2025, notamment sur l'amélioration de la performance énergétique des systèmes d'armes.

Concernant le domaine des armes non cinétiques, les études sur la lutte anti-drones sont renforcées avec la réalisation de démonstrateurs dans les domaines des armes à énergie dirigée (AED) laser et électromagnétiques.

Dans le domaine du soutien, les études sur la maintenance prévisionnelle dans le domaine aéronautique, les travaux sur la fabrication additive et le traitement des obsolescences, ainsi qu'une étude sur le concept de jumeau numérique des fonctions feux et mobilité au profit des plateformes terrestres, se poursuivent.

Créé à l'été 2021, avec une souscription portée à 200 M€ en 2024, le fonds innovation défense poursuit sa montée en puissance et ses investissements dans des PME et ETI technologiques à caractère dual.

OB « Recherche et captation innovation »

Conformément au document de référence de l'orientation de l'innovation de défense, le soutien à l'innovation ouverte et la conduite de projets d'accélération de l'innovation sont poursuivis.

Le fonds d'investissement « DEFINVEST » continue d'agir pour la sauvegarde des PME d'intérêt stratégique pour la défense.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description :

Les crédits de l'opération stratégique « dissuasion » couvrent les études amont au profit de la dissuasion, qui portent sur les thèmes prioritaires suivants :

- assurer la fiabilité dès la conception des systèmes complexes intégrant des technologies le plus souvent non duales ;
- maintenir le niveau de fiabilité et de robustesse des systèmes de transmission stratégiques ;
- assurer la préparation du renouvellement de la composante océanique à l'horizon de la fin de vie des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) actuellement en service ;
- assurer le maintien du niveau d'invulnérabilité des SNLE en service ;

- améliorer les performances des missiles balistiques (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- améliorer les performances des missiles stratégiques aéroportés (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- concourir au maintien des compétences des secteurs industriels critiques participant à la conception et à la réalisation des systèmes stratégiques.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d’engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Dissuasion	226 000 000	201 807 894
Total		226 000 000	201 807 894

Les principales études portent, en 2025, sur :

- les moyens de la composante océanique de la dissuasion ;
- la pérennité de l’invulnérabilité des sous-marins nucléaires lanceurs d’engins ;
- la maturité des technologies pour les évolutions du missile M51 ;
- la préparation de la prochaine génération de missile de la composante nucléaire aéroportée ;
- les transmissions nucléaires et stratégiques.

SOUS-ACTION

07.04 – Gestion des moyens et subventions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action concerne les subventions versées aux opérateurs de l’État rattachés au programme 144 (ONERA, écoles sous tutelle de la DGA et Institut Polytechnique de Paris créé en mai 2019) et la subvention versée à l’Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

PRINCIPALES MESURES DE L’ANNÉE

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l’ONERA et aux écoles sous tutelle de la DGA est en hausse par rapport à 2024 et conforme à leurs contrats d’objectifs et de performance (COP), couvrant la période 2022-2026 et à la LPM 24-30 qui apporte un complément pour l’inflation et les mesures salariales de 2022 et 2023.

DÉPENSES DE L’AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont imputées sur l’opération stratégique fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

1. Description :

L’opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » comprend les subventions pour l’ONERA, les écoles sous tutelles de la DGA, l’Institut polytechnique de Paris et l’Institut franco-allemand de recherches de Saint- Louis (ISL).

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
FAS	Subventions et transferts	395 899 709	395 899 709
Total agrégat Fonctionnement		395 899 709	395 899 709

OS FAS*ONERA*

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial. La subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'Office finance la partie la plus amont du programme annuel d'études de l'ONERA, tel que présenté au conseil d'administration, pour entretenir et faire évoluer les compétences nécessaires sur le moyen terme à ses donneurs d'ordre (DGA, autres institutions publiques, industries, etc.). La partie la plus aval du programme annuel est financée par des ressources propres issues de contrats avec divers donneurs d'ordre, valorisant les compétences développées grâce à la subvention.

Le montant de la SCSP s'élève à 118 M€. Il intègre les effets de l'inflation, des surcoûts liés au prix de l'énergie et des mesures salariales.

En parallèle, une subvention pour charges d'investissement permet à l'ONERA de disposer de moyens de meilleur niveau (grands calculateurs, etc.) pour soutenir la compétitivité des produits industriels futurs. Une partie de cette subvention est dédiée à l'opération immobilière PRISME, dont l'objectif est le regroupement sur Palaiseau des équipes et des moyens situés sur les sites de Meudon et de Chatillon. Le financement de cette opération est complété par le CAS Immobilier, dans l'attente de la vente des anciens sites une fois le déménagement réalisé (à l'horizon 2027).

Écoles sous tutelle DGA

Les écoles d'ingénieurs sous tutelle de la DGA bénéficient d'une subvention au titre de leur rôle dans la formation d'ingénieurs de haut niveau répondant aux besoins de l'industrie de défense, dans le cadre des orientations fixées par les contrats d'objectifs et de performance. Les écoles concernées sont l'École polytechnique, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE - basé à Toulouse), l'École nationale supérieure de techniques avancées Paris (ENSTA Paris) et l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne - basée à Brest).

La subvention pour charges de service public prévue au titre de 2025 pour les quatre établissements s'élève à 198 M€ en AE et CP, conformément aux trajectoires des contrats d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussés des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires décidée en 2022 et 2023. La subvention de l'ENSTA Paris inclut la prise en compte des besoins liés à la fusion des ENSTA prévue au 1^{er} janvier 2025.

Elle se répartit comme suit :

- 111 M€ pour l'École Polytechnique ;
- 22 M€ pour l'ENSTA Paris ;
- 19 M€ pour l'ENSTA Bretagne ;
- 46 M€ pour l'ISAE.

Par ailleurs, les subventions pour charges d'investissement en 2025 s'élèvent à 39 M€ en AE et CP. Elles sont rehaussées par rapport aux trajectoires des COP du fait de la prise en compte de l'inflation.

Institut polytechnique de Paris (IP Paris)

L'Institut polytechnique de Paris (IP Paris), créé le 31 mai 2019, a pour ambition de développer une recherche au meilleur niveau international ainsi que des programmes de formation lisibles et attractifs, garantissant une excellente employabilité et visant des publics variés, de favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat et de faire du campus partagé un site de rang mondial. L'établissement regroupe l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA ParisTech), le groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), au périmètre de l'ENSAE ParisTech, ainsi que l'Institut mines-télécom, au périmètre de Télécom ParisTech et Télécom SudParis.

A l'instar de 2024, la subvention pour charges de service public de l'IP Paris s'élève à 4,5 M€.

Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL)

L'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis a été créé par une convention franco-allemande en 1958 (ayant acquis valeur de traité en 1959) dans le but de mettre en œuvre une coopération étroite entre les deux États en matière de recherches et d'études, tant scientifiques que techniques, dans le domaine de l'armement, afin de renforcer les actions de défense commune.

Au titre de ses missions, l'ISL réalise des recherches fondamentales et appliquées, des études techniques et des démonstrateurs de faisabilité technologique, ainsi que des travaux d'expertise. Une grande partie des activités de l'ISL concerne le domaine des armements terrestres, armes, munitions et protections contre leurs effets. L'activité de l'Institut se diversifie et peut aborder tout sujet d'intérêt défense en lien avec ses domaines de compétences (optronique, génie électrique, balistique, guidage/navigation/contrôle, détonique, acoustique, protection du combattant, laser, etc.).

La convention de 1958 prévoit notamment que les gouvernements français et allemand contribuent à égalité aux dépenses de l'Institut, notamment au travers des subventions.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	232,10	-	-	-	232,10	207,91	-	-	-	207,91
Fonctionnement et activités spécifiques	320,29	50,09	25,52	-	395,90	320,29	50,09	25,52	-	395,90
Prospective et préparation de l'avenir	978,37	-	34,27	-	1 012,64	853,81	-	12,39	-	866,19
Total	1 530,76	50,09	59,79	-	1 640,64	1 382,00	50,09	37,91	-	1 470,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
Dissuasion	435,69			221,96	114,60	76,76	7,43	14,93	435,69
		214,04		52,05	70,03	38,53	17,51	35,93	214,04
			232,10		25,37	56,29	26,56	123,89	232,10
Fonctionnement et	-			-	-	-	-	-	-

activités spécifiques		367,98		367,98	-	-	-	-	367,98
			395,90		395,90	-	-	-	395,90
Prospective et préparation de l'avenir	1 752,04			775,02	439,23	189,24	109,47	239,07	1 752,04
		1 033,66		96,66	282,54	246,08	164,41	243,98	1 033,66
			1 012,64		148,43	242,88	175,44	445,89	1 012,64
Total	2 187,72	1 615,68	1 640,64	1 513,67	1 476,10	849,78	500,81	1 103,68	5 444,04
	Somme Eng.		5 444,04					Somme des paiements	5 444,04

ACTION (4,5 %)

08 – Relations internationales et diplomatie de défense

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	98 105 154	98 086 435	0	0
Dépenses de fonctionnement	4 005 154	3 670 682	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 005 154	3 670 682	0	0
Dépenses d'intervention	94 100 000	94 415 753	0	0
Transferts aux entreprises	100 000	415 753	0	0
Transferts aux autres collectivités	94 000 000	94 000 000	0	0
Total	98 105 154	98 086 435	0	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action « Relations internationales et diplomatie de défense » est pilotée directement par la DGRIS au titre de ses responsabilités en matière de coordination de l'action internationale du ministère des Armées et de définition de sa stratégie d'influence internationale. Elle couvre notamment la contribution versée par la France à la République de Djibouti au titre du traité de coopération en matière de défense (TCMD). Les renégociations en 2024 ont mené à une augmentation de la contribution de 55 M€, soit une contribution totale de 85 M€ applicable après ratification du traité par les deux parties. Dans une moindre mesure, la contribution française au budget de l'Agence européenne de défense (AED) ainsi que les dépenses liées à la mise en œuvre de la diplomatie de défense sont également couvertes par cette action.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La ressource présentée au titre du PLF 2025 s'élève à 98,1 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 98,1 M€ en crédits de paiement (CP), soit une hausse de 53,9 M€ (+122 %) par rapport à la LFI 2024. Cette augmentation est principalement due à la hausse de la contribution versée à la République de Djibouti (TCMD).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

OS - AOP

Les crédits de l'OS AOP couvrent les dépenses de déplacements du personnel de la DGRIS lors des missions de représentation, d'études et de coordination à l'étranger.

OS - FAS

Cette OS recouvre le périmètre des dépenses de guichet dues au titre des engagements internationaux de la France. Ces crédits sont essentiellement dédiés au financement du TCMD à hauteur de 85 M€ à partir de 2025, et de la contribution à l'Agence européenne de la défense (AED) pour un montant de 8,7 M€.

L'OS couvre également les dépenses du réseau diplomatique exécutées en administration centrale (SIC MINARM et MEAE, valise diplomatique, inspections, frais de représentation) et les gratifications de stages pour les stagiaires des MDD.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Déplacements et transports	1 484 509	1 483 882
Sous-total	AOP	1 484 509	1 483 882
FAS	Mobilité des personnels	-	-
	Relations internationales	87 457 578	87 539 486
	Communication et relations publiques	158 067	58 067
	Subventions et transferts	9 000 000	9 000 000
	Fonctionnement courant	5 000	5 000
Sous-total	FAS	96 620 645	96 602 553
Total agrégat Fonctionnement		98 105 154	98 086 435

OS AOP

La ressource de l'OS AOP baisse légèrement de - 0,03 en CP M€ en 2025 en raison d'économies réalisées sur les frais de déplacement par la DGRIS.

OS FAS

L'augmentation de la ressource sur l'OS FAS (+55 M€) est principalement due à la hausse de la contribution forfaitaire versée à la République de Djibouti au titre du traité de coopération en matière de défense et dans une moindre mesure à la hausse de la contribution versée à l'Agence européenne de défense.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	1,48	-	-	-	1,48	1,48	-	-	-	1,48
Fonctionnement et activités spécifiques	2,52	-	94,10	-	96,62	2,19	-	94,42	-	96,60
Total	4,01	-	94,10	-	98,11	3,67	-	94,42	-	98,09

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
Activités opérationnelles	-			-	-	-	-	-	-
		1,87		1,87	-	-	-	-	1,87
			1,48		1,48	0,00	-	-	1,48
Fonctionnement et activités spécifiques	4,66	-	-	1,96	0,43	0,42	0,47	1,39	4,66
	-	41,62	-	39,92	1,32	0,31	0,06	-	41,62
	-	-	96,62	-	94,85	1,34	0,39	0,04	96,62
Total	4,66	43,49	98,11	43,75	98,09	2,07	0,92	1,43	146,25
	Somme Eng.		146,25	Somme des paiements					146,25

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)	21 025 843	21 025 843	22 206 714	22 206 714
Subvention pour charges de service public	17 435 977	17 435 977	18 684 574	18 684 574
Subvention pour charges d'investissement	3 589 866	3 589 866	3 522 140	3 522 140
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	21 154 951	21 154 951	23 738 947	23 738 947
Subvention pour charges de service public	20 129 274	20 129 274	22 229 458	22 229 458
Subvention pour charges d'investissement	1 025 677	1 025 677	1 509 489	1 509 489
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	49 002 606	49 002 606	54 335 309	54 335 309
Subvention pour charges de service public	42 610 034	42 610 034	45 615 868	45 615 868
Subvention pour charges d'investissement	6 392 572	6 392 572	8 719 441	8 719 441
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	146 830 875	146 830 875	129 422 314	129 422 314
Subvention pour charges de service public	117 495 558	117 495 558	118 245 719	118 245 719
Subvention pour charges d'investissement	29 335 317	29 335 317	11 176 595	11 176 595
X - Ecole polytechnique (P144)	127 408 425	127 408 425	136 200 021	136 200 021
Subvention pour charges de service public	103 855 968	103 855 968	111 041 882	111 041 882
Subvention pour charges d'investissement	23 552 457	23 552 457	25 158 139	25 158 139
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)	4 405 152	4 405 152	4 472 626	4 472 626
Subvention pour charges de service public	4 405 152	4 405 152	4 472 626	4 472 626
Total	369 827 852	369 827 852	370 375 931	370 375 931
Total des subventions pour charges de service public	305 931 963	305 931 963	320 290 127	320 290 127
Total des subventions pour charges d'investissement	63 895 889	63 895 889	50 085 804	50 085 804

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024					PLF 2025				
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne			183	70				183	70	
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1		181	80	4	1		181	80	5
IPP - Institut Polytechnique de Paris			29	41	5			32		
ISAE - Institut supérieur de	1		412	226	18			412	237	17

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024				PLF 2025						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
l'aéronautique et de l'espace											
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales			1 815	296				1 815	295		
X - Ecole polytechnique			2 697	577		15		2 694	577		14
Total ETPT	2		5 317	1 290		42	1	5 317	1 259		36

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

■ SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	5 317
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	5 317
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	

La baisse du plafond d'emploi de l'École polytechnique correspond à un schéma d'emplois de -3 ETP à l'École polytechnique et +3 ETP à l'Institut polytechnique de Paris.

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2024 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2024 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2024 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « Jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne

Missions

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ENSTA Bretagne dispense à ses élèves un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs des études et techniques d'armement (IETA) et d'ingénieurs civils français et étrangers, dans les domaines de la mécanique et des sciences du numérique à des fins d'emploi dans les secteurs de la défense, du maritime, des transports ou encore de l'aéronautique.

Elle dispense également, à des personnes titulaires de diplômes du supérieur, des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement ou de mise à jour des connaissances. Enfin, l'ENSTA Bretagne forme des docteurs et délivre, au sein de l'école doctorale « sciences pour l'ingénieur et le numérique » (SPIN), le diplôme correspondant.

L'ENSTA Bretagne conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres, ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération. Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international.

Acteur de l'innovation, l'ENSTA Bretagne contribue au niveau local, régional comme national, aux grands programmes structurants, au service, notamment, du ministère des Armées, des entreprises et de l'Europe.

En tant qu'opérateur, l'ENSTA Bretagne est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Gouvernance et pilotage stratégique

Les principaux objectifs et indicateurs de l'ENSTA Bretagne sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022 - 2026, signé le 11 avril 2022.

Le COP fixe des ambitions se déclinant en objectifs opérationnels qui conduiront notamment à améliorer la notoriété de l'école, à accroître ses ressources propres, à nouer des partenariats stratégiques ou encore à valoriser les activités de recherche. Dans ce cadre, l'ENSTA Bretagne développe des partenariats dans le cadre régional, avec ses partenaires universitaires brestois et lorientais et au travers de coopérations avec les écoles d'ingénieurs proches d'elle.

Perspectives 2025

En 2025, ENSTA Bretagne poursuit la mise en œuvre de son contrat d'objectifs et de performance pour la période 2022-2026. Les orientations stratégiques qui y sont définies permettent de poursuivre le développement de l'école dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

En matière immobilière, deux programmes du COP portant sur la construction d'un bassin d'essais en robotique et rénovation de la résidence des élèves seront poursuivis, grâce au financement obtenu dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER).

Au 1^{er} janvier 2025, l'ENSTA Bretagne fusionnera avec l'École nationale supérieure de techniques avancées Paris (ENSTA Paris), également EPSCP constitué en grand établissement.

L'établissement conservera le statut d'ESCP-GE et demeurera établissement-composante du regroupement IP Paris. Il comprendra deux campus, l'un à Brest, l'autre à Palaiseau, où sera fixé son siège.

Cette fusion a pour objectif d'étendre les missions des ENSTA, de renforcer leur attractivité et leur rayonnement au niveau national et international, notamment en matière de recherche et de formation.

L'ENSTA, qui rassemblera plus de 2000 étudiants, 300 chercheurs et autant de doctorants, aspire à devenir l'une des toutes premières écoles d'ingénieurs en matière de défense et de sécurité mais également dans les domaines des énergies, des transports, de la santé, de la mer et du numérique. Elle constituera, avec les autres écoles d'ingénieurs relevant du ministère des armées, un réseau cohérent au service de l'autonomie stratégique de la France et contribuera en outre à la montée en puissance d'IP Paris.

L'offre de formation de l'ENSTA, ainsi constituée, sera à la fois consolidée et enrichie avec la création de nouveaux cursus qui contribueront au renforcement du maillage des écoles placées sous tutelle de la direction générale de l'armement.

En matière de recherche, l'apport scientifique des missions actuellement réalisées par l'ENSTA Bretagne aux activités et projets d'IP Paris concernera en particulier les sciences et l'ingénierie des mers et océans. Les communautés scientifiques des deux écoles et d'IP Paris ont ainsi identifié les enjeux de recherche qui constituent des défis scientifiques motivant la création d'un centre interdisciplinaire « Mers et Océans » au sein d'IP Paris valorisant le campus brestois et ayant pour objectif de s'intéresser à des problématiques scientifiques et technologiques d'intérêt notamment pour le secteur défense.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ENSTA Bretagne a participé à plusieurs volets du plan de relance à hauteur de 1,1 M€ (Préservation de l'emploi R&D, plan de soutien à l'aéronautique et à l'automobile, prévention des risques dans les aires marine protégées, sécurité numérique, cordées de la réussite). Ces différentes opérations sont terminées au 31 août 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	21 026	21 026	22 207	22 207
Subvention pour charges de service public	17 436	17 436	18 685	18 685
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 590	3 590	3 522	3 522
Total	21 026	21 026	22 207	22 207
Subvention pour charges de service public	17 436	17 436	18 685	18 685
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 590	3 590	3 522	3 522

L'évolution de la SCSP et SCI entre la LFI 2024 et le PLF 2025 est conforme à la trajectoire du contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussée des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et, s'agissant de la part T2 de la SCSP, de l'impact des mesures salariales de 2022 et 2023,

de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et de l'augmentation du taux de contribution au CAS Pensions au 1^{er} janvier 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	253	253
– sous plafond	183	183
– hors plafond	70	70
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les effectifs sous-plafond et hors plafond sont stables en 2025, les recrutements étant compensés par les départs.

OPÉRATEUR

ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées

Missions

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement, l'ENSTA Paris est la plus ancienne école d'ingénieurs de France. Sa mission principale est de dispenser un enseignement supérieur de très haut niveau scientifique et technique ayant pour objet la formation d'ingénieurs, d'ingénieurs de l'armement ainsi que de cadres et de docteurs hautement qualifiés pour les secteurs public et privé, en particulier de la défense, des transports et de l'énergie.

L'ENSTA Paris est inscrite durablement dans le groupe des écoles dites A+. Elle conforte sa place dans le top 10 des classements nationaux en se classant au 2^e rang du palmarès des écoles d'ingénieurs d'excellence du Figaro Étudiant, rendu public en janvier 2024.

L'ENSTA Paris se place au tout premier plan dans plusieurs domaines scientifiques notamment la robotique, dans le secteur des véhicules autonomes en particulier. A noter que déjà trois de ses laboratoires de recherche bénéficient de la labellisation d'excellence Carnot qui récompense la conduite de travaux de recherche menés en partenariat avec des acteurs socio-économiques, principalement des entreprises.

Membre fondateur de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), l'ENSTA Paris est fortement engagée dans son développement afin que ce regroupement se positionne comme institut de sciences et de technologies de rang mondial. L'ENSTA Paris a ainsi très largement contribué à la création du Centre interdisciplinaire d'Études pour la Défense et Sécurité (CIEDS) consacré à la conception et au développement de projets scientifiques et technologiques pour le secteur de la Défense.

A l'international, l'ENSTA Paris est engagée dans deux campus offshores :

- en chine, à Shanghai pour le programme de coopération de l'École d'ingénieurs Paris SJTU (SPEIT) en partenariat avec trois autres écoles françaises (École polytechnique, Télécom Paris et Mines Paris) qu'ENSTA Paris représente dans le cadre de cet accord ;
- en Tunisie, à Tunis, en partenariat avec l'École d'ingénieurs de Tunis.

Gouvernance et pilotage stratégique

ENSTA Paris poursuit l'ancrage de l'amélioration continue de ses processus. Elle articule, au sein d'un système de management intégré, l'ensemble de ses démarches de labellisation et de performance notamment ISO 9001, ISO 21001, labellisation « Bienvenue en France », et certification Haute Qualité Environnementale (HQE).

Depuis plusieurs années, au travers de différents schémas directeurs, l'ENSTA Paris affirme son engagement fort et indéfectible dans la lutte contre les discriminations, les violences sexuelles et sexistes, la prise en compte de la diversité, l'égalité professionnelle femme homme, en faveur de l'inclusion. S'appuyant sur les objectifs du COP 2022-2026, elle a consolidé ses différentes actions en ce domaine. Ainsi, en 2023, le conseil d'administration de l'établissement a approuvé l'adoption d'une politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Celle-ci a été reconnue au travers de la labellisation Développement Durable & Responsabilité Sociétale (DD&RS) obtenue en fin d'année 2023.

En termes d'infrastructures, l'école a finalisé à l'été 2024 le déménagement de son unité de recherche en mécanique dans un bâtiment mutualisé avec l'École polytechnique. Ce déménagement s'articule avec la participation d'ENSTA Paris au projet scientifique LAPLACE qui a vocation à être le 1^{er} centre français d'accélération laser plasma, implanté au laboratoire d'optique appliquée (LOA), sis au centre de l'Yvette.

Perspectives 2025

Au 1^{er} janvier 2025, l'ENSTA Paris fusionnera avec l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne), également EPSCP constitué en grand établissement.

L'établissement conservera le statut d'ESCP-GE et demeurera établissement-composante du regroupement IP Paris. Il comprendra deux campus, l'un à Brest, l'autre à Palaiseau, où sera fixé son siège.

Cette fusion a pour objectif d'étendre ses missions en lui adjoignant celles d'ENSTA Bretagne, de renforcer son attractivité et son rayonnement au niveau national et international, notamment en matière de recherche et de formation.

L'ENSTA, qui rassemblera plus de 2000 étudiants, 300 chercheurs et autant de doctorants, aspire à devenir l'une des toutes premières écoles d'ingénieurs en matière de défense et de sécurité mais également dans les domaines des énergies, des transports, de la santé, de la mer et du numérique. Elle constituera, avec les autres écoles d'ingénieurs relevant du ministère des armées, un réseau cohérent au service de l'autonomie stratégique de la France et contribuera en outre à la montée en puissance d'IP Paris.

L'offre de formation de l'ENSTA, ainsi constituée, sera à la fois consolidée et enrichie avec la création de nouveaux cursus qui contribueront au renforcement du maillage des écoles placées sous tutelle de la direction générale de l'armement.

En matière de recherche, l'apport scientifique des missions actuellement réalisées par l'ENSTA Bretagne aux activités et projets d'IP Paris concernera en particulier les sciences et l'ingénierie des mers et océans. Les communautés scientifiques des deux écoles et d'IP Paris ont ainsi identifié les enjeux de recherche qui constituent des défis scientifiques motivant la création d'un centre interdisciplinaire « Mers et Océans » au sein d'IP Paris valorisant le campus brestois et ayant pour objectif de s'intéresser à des problématiques scientifiques et technologiques d'intérêt notamment pour le secteur défense.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ENSTA Paris s'est fortement mobilisée au titre du plan de relance en obtenant le financement :

- de la rénovation énergétique des bâtiments du centre de l'Yvette, afin de préparer l'extension de son laboratoire d'optique appliquée (LOA) ;

- d'un outil novateur de gestion des contrats de recherche et des partenariats, monté progressivement en puissance, qui depuis début 2024 est mis à disposition de l'ensemble des parties intéressées au sein de l'établissement et notamment des responsables scientifiques.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	21 155	21 155	23 739	23 739
Subvention pour charges de service public	20 129	20 129	22 229	22 229
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	1 026	1 026	1 509	1 509
Total	21 155	21 155	23 739	23 739
Subvention pour charges de service public	20 129	20 129	22 229	22 229
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	1 026	1 026	1 509	1 509

L'évolution de la SCSP et SCI entre la LFI 2024 et le PLF 2025 est conforme à la trajectoire du contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussée des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et, s'agissant de la part T2 de la SCSP, de l'impact des mesures salariales de 2022 et 2023, de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et de l'augmentation du taux de contribution au CAS Pensions au 1^{er} janvier 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024	PLF 2025
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	261	261
– sous plafond	181	181
– hors plafond	80	80
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	4	5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

OPÉRATEUR

IPP - Institut Polytechnique de Paris

Missions

A la demande du Président de la République et dans le prolongement de coopérations déjà étroites entre elles, l'École polytechnique, l'ENSTA, l'ENSAE Paris, Télécom Paris, Télécom SudParis et l'École nationale des ponts et chaussées se sont rapprochées pour réaliser ensemble un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche, et former un établissement dénommé Institut polytechnique de Paris délivrant tous les niveaux de diplômes, intégrant profondément ses cursus, mutualisant ses forces et ses équipements, et qui devra trouver des voies originales pour évoluer vers un grand institut de sciences et de technologies de rang mondial.

Ces écoles partagent des valeurs, des missions et des objectifs :

-conduire, en propre ou en cotutelle avec les organismes nationaux de recherche, en coopération avec des universités, des écoles partenaires ou des partenaires industriels, une recherche au meilleur niveau mondial. Cette recherche, dont la transdisciplinarité est encouragée, vise une double ambition d'excellence académique et de réponse aux besoins de l'économie et de la société et, plus généralement, de réponse aux défis auxquels la France et le monde sont confrontés ;

-recruter et former des étudiants français et internationaux au meilleur niveau mondial dans le domaine des sciences et des techniques, de leurs applications et du management, utilisant une pédagogie associant enseignement et recherche, s'appuyant sur le potentiel de recherche des écoles, avec un accent fort mis sur l'entrepreneuriat et la formation humaine ;

-mener des actions de valorisation des recherches conduites au sein des laboratoires, ainsi que soutenir des projets proposés par des étudiants ou par des candidats entrepreneurs sélectionnés susceptibles de bénéficier de l'apport de l'écosystème constitué par ces écoles. De telles actions pourront correspondre à la fois à des actions de transfert de technologie vers des partenaires industriels existants, tout autant que des actions de maturation, d'accélération, d'incubation ou de financement de start-ups ;

-entretenir des liens étroits avec le monde de l'entreprise, qui se traduisent par des partenariats de recherche et de formation ainsi que par la présence significative d'entreprises dans la gouvernance des écoles, par un financement contractuel ou philanthropique de leurs activités, et par un soutien à l'entrepreneuriat ;

-contribuer au rayonnement de la recherche et des formations françaises, permettre d'attirer des talents et participer à la formation des chercheurs, cadres à haut potentiel et décideurs capables de relever les défis du développement économique et social ainsi que des transitions écologique, énergétique et numérique ;

-contribuer à faire du site de Palaiseau une destination reconnue internationalement pour ses talents, ses découvertes et inventions, ainsi que pour la création de valeur économique, intellectuelle et scientifique qui en résulte.

Gouvernance et pilotage stratégique

Pour réaliser ces missions, un décret du 31 mai 2019 a créé l'Institut polytechnique de Paris qui regroupe en tant qu'établissements-composantes l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris), le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et l'Institut Mines-Télécom, qui conservent leur personnalité morale. La participation du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et de l'Institut Mines Télécom à l'Institut Polytechnique de Paris est limitée respectivement au périmètre de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Paris) d'une part, et des écoles Télécom Paris et Télécom SudParis d'autre part. Ces écoles sont dénommées écoles-membres.

Conformément à la lettre de mission adressée par la Première ministre le 7 novembre 2023, l'établissement s'est doté de nouveaux statuts par un décret du 15 juillet 2024. Selon la nouvelle organisation, le conseil d'administration d'IP Paris sera désormais présidé par un président non exécutif tandis que les fonctions exécutives sont assurées par le Président du directoire, instance rassemblant les directeurs des écoles membres.

Par ailleurs, le décret du 15 juillet 2024 a également entériné l'intégration de l'École nationale des ponts et chaussées comme sixième école-membre de l'Institut polytechnique de Paris.

Les axes stratégiques de développement de l'Institut ont été formalisés dans son COP 2022 - 2026 signé en avril 2022 avec ses deux ministères de tutelle :

- poursuivre la croissance des effectifs étudiants en maintenant le niveau d'excellence et la réputation d'IP Paris sur la formation en sciences et technologies, en particulier en mettant en œuvre une offre de formation par la recherche dans des domaines scientifiques cœurs et porteurs ;
- amener le centre de recherche IP Paris au meilleur niveau mondial, en développant une politique ambitieuse de recrutement du corps professoral et en renforçant le rôle des départements disciplinaires, tout en développant des centres interdisciplinaires sur des enjeux sociétaux ;
- développer des partenariats stratégiques étroits, notamment dans le cadre de laboratoires communs et de centres interdisciplinaires, avec les organismes nationaux de recherche, d'autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche et les entreprises ;
- bâtir avec l'ensemble des parties prenantes un écosystème incontournable en matière d'entrepreneuriat et d'innovation technologique ;
- amener le campus de l'Institut Polytechnique de Paris aux meilleurs standards internationaux, exemplaire en matière de développement durable, afin d'offrir une expérience attractive à tous les étudiants et personnels ;
- bâtir un Institut de Science et de Technologie international, responsable et inclusif ;
- mettre en œuvre une politique RH partagée offrant des perspectives de carrière attractives ;
- renforcer le développement rapide des ressources et sécuriser leur pérennité.

Perspectives 2025

Le consortium mené par IP Paris et HEC Paris et réunissant Inria, le CNRS et l'Université de Technologie de Troyes a été lauréat en mai 2024 de l'appel à projets IA Cluster, lancé par le Gouvernement dans le cadre de France 2030. S'appuyant sur le Centre interdisciplinaire sur l'intelligence artificielle et l'analyse de données *Hi ! PARIS*, le projet s'est vu doter de 70 millions d'euros pour constituer un pôle mondial de recherche, de formation et d'innovation en intelligence artificielle au service de la société en France.

La fusion des ENSTA au sein d'IP Paris au 1^{er} janvier 2025 se traduira par la création d'un nouveau centre interdisciplinaire Mer et Océan (CIMO), qui ouvrira la capacité de recherche de l'Institut aux sciences maritimes.

Participation de l'opérateur au plan de relance

IP Paris participe au plan de relance à travers ses écoles membres.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	4 405	4 405	4 473	4 473
Subvention pour charges de service public	4 405	4 405	4 473	4 473
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	554	554	554	554
Subvention pour charges de service public	554	554	554	554
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	4 900	4 900	3 920	3 920
Subvention pour charges de service public	4 900	4 900	3 920	3 920

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	9 859	9 859	8 947	8 947
Subvention pour charges de service public	9 859	9 859	8 947	8 947
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

Pour réaliser ses missions, l'établissement public IP Paris bénéficie d'une SCSP de ses deux ministères de tutelle, via les programmes 144 (ministère des Armées) et 192 (ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique) ainsi que de financements du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) fléchés vers des contrats doctoraux et des chaires de professeurs juniors. Les montants prévus en PLF sont susceptibles de différer de ceux effectivement versés à l'établissement compte tenu de l'application d'une mise en réserve.

L'évolution de la SCSP du MINARM entre la LFI 2024 et le PLF 2025 est conforme à la trajectoire du contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussée des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et, s'agissant de la part T2 de la SCSP, de l'impact des mesures salariales de 2022 et 2023, de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et de l'augmentation du taux de contribution au CAS pension au 1^{er} janvier 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	70	32
– sous plafond	29	32
– hors plafond	41	
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	5	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Un schéma d'emplois de +3 ETP de l'École polytechnique à l'Institut polytechnique de Paris est mis en œuvre.

OPÉRATEUR

ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace

Missions

L'ISAE-SUPAERO est une école d'ingénieur aéronautique et spatial qui recrute et diplôme chaque année près de 800 ingénieurs, masters et docteurs, dont 40 % d'étrangers, pour nourrir l'industrie aérospatiale française et européenne et la maintenir à la pointe mondiale. En soutien de ses activités de formation, elle mène des activités de recherche tournées vers les besoins futurs des industries et des armées dans le domaine de l'ingénierie aérospatiale et de la haute technologie, et de promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat auprès de ses étudiants et au sein de ses laboratoires.

L'école dispense également un enseignement supérieur au titre de la formation continue, destinée au personnel civil et militaire des administrations de l'État intervenant dans le domaine aéronautique ou spatial.

L'ISAE assure enfin la promotion et la valorisation des résultats de ses activités de formation et de recherche par des publications, des productions scientifiques et pédagogiques, des brevets et licences d'exploitation et le soutien à la création d'entreprises innovantes.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministre des Armées, constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Il est régi par un contrat d'objectifs et de performance (COP) courant sur la période 2022-2026.

L'institut est administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur général, assisté d'un conseil de la formation et d'un conseil de la recherche.

Perspectives 2025

Les perspectives 2025, dans la ligne de la stratégie du COP 2022-2026, sont de développer l'impact de l'Institut sur son environnement avec des positionnements forts sur l'innovation, la transition écologique, la défense et la souveraineté. Il marque aussi un effort vers la création de formations à distance qui représentent des relais de croissance et de rayonnement, en synergie avec les autres formations, et permettent de toucher de nouveaux publics (formation continue, étudiants internationaux) qui se matérialise notamment par la création d'un Groupement d'Intérêt Public avec l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC).

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2025 - Les opérations ont été finalisées en 2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	49 003	49 003	54 335	54 335
Subvention pour charges de service public	42 610	42 610	45 616	45 616
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subvention pour charges d'investissement	6 393	6 393	8 719	8 719
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	201	201	201	201
Subvention pour charges de service public	201	201	201	201
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	49 204	49 204	54 537	54 537
Subvention pour charges de service public	42 811	42 811	45 817	45 817
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	6 393	6 393	8 719	8 719

L'évolution de la SCSP entre la LFI 2024 et le PLF 2025 est conforme à la trajectoire du contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussée des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et, s'agissant de la part T2 de la SCSP, de l'impact des mesures salariales de 2022 et 2023, de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et de l'augmentation du taux de contribution au CAS Pensions au 1^{er} janvier 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	638	649
– sous plafond	412	412
– hors plafond	226	237
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	18	17
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

OPÉRATEUR

ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales

Missions

L'ONERA (l'Office national d'études et de recherches aérospatiales) a pour mission :

- de développer et d'orienter les recherches dans le domaine aérospatial ;

- de concevoir, de réaliser, de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de ces recherches ;
- d'assurer, en liaison avec les services ou organismes chargés de la recherche scientifique et technique, la diffusion sur le plan national et international des résultats de ces recherches, d'en favoriser la valorisation par l'industrie aérospatiale et de faciliter éventuellement leur application en dehors du domaine aérospatial.

Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de l'ONERA est construite pour répondre aux attentes exprimées par les partenaires étatiques et industriels. Un contrat d'objectifs et de performance, élaboré pour la période 2022-2026, fixe le cadre à ce pilotage.

En particulier, une feuille de route programmatique explicite les ambitions de l'ONERA pour chacune des capacités opérationnelles à laquelle l'office contribue et un plan stratégique scientifique définit les orientations en matière de recherche à travers les défis scientifiques qui regroupent les différents projets de recherche.

Perspectives 2025

L'implication de l'ONERA demeure entière dans le domaine DEFENSE (systèmes de combat aérien, dissuasion et systèmes de défense) qui représente son activité principale, en conformité avec le contrat d'objectifs et de performance 2022-2026.

Parallèlement, l'ONERA va poursuivre son développement dans le domaine ESPACE grâce aux financements internationaux de l'UE, de l'ESA ou encore de la NASA.

Quant au plan de relance de l'aéronautique, il participe toujours au rythme soutenu de l'activité de l'ONERA grâce aux thématiques Décarbonation et Nouveaux aéronefs.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ONERA participe pleinement au plan de relance de l'aéronautique civile qui alloue d'importants moyens financiers à la R&D pour préparer la prochaine rupture technologique.

Ainsi l'ONERA poursuit ses recherches sur la réduction de la consommation en carburant, l'électrification des appareils et la transition vers la « décarbonation » de l'industrie aéronautique. L'ONERA continue d'investir dans la mise à niveau de ses plateformes d'essais dans le domaine de l'aérodynamique et de la propulsion.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	146 831	146 831	129 422	129 422
Subvention pour charges de service public	117 496	117 496	118 246	118 246
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	29 335	29 335	11 177	11 177
Total	146 831	146 831	129 422	129 422
Subvention pour charges de service public	117 496	117 496	118 246	118 246
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	29 335	29 335	11 177	11 177

Une stabilité de la SCSP est prévue dans le PLF 2025 par rapport à la LFI 2024 (+0,6 %).

La variation de la SCI est corrélée au besoin de décaissement du projet immobilier PRISME en 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 111	2 110
– sous plafond	1 815	1 815
– hors plafond	296	295
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les emplois sous plafond et hors plafond en PLF 2025 restent stables par rapport à la LFI 2024. Ces derniers se concentrent principalement sur les contrats CPER afin de couvrir le plan de charge.

OPÉRATEUR

X - Ecole polytechnique

Missions

L'École polytechnique (l'X), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a pour mission de donner à ses élèves une culture scientifique et générale les rendant aptes à occuper, après une formation spécialisée, des emplois de haute qualification ou de responsabilité scientifique, technique ou économique, dans les corps civils et militaires de l'État et dans les services publics et, de façon plus générale, dans l'ensemble des activités de la nation.

Dans le cadre de sa mission définie par la loi, l'École polytechnique assure traditionnellement la formation des ingénieurs du cycle polytechnicien et plus récemment celle d'étudiants de Bachelor of science (premier cycle) et de masters of science and technology - MSc&T (deuxième cycle). Elle met également en œuvre des activités de formation continue.

Par ailleurs, l'École polytechnique est membre fondateur de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, créé en application du décret n° 2019-549 du 31 mai 2019, qui délivre désormais les diplômes de master et de doctorat de ses écoles membres.

Les principaux domaines de compétence de l'établissement sont :

1. L'enseignement pluridisciplinaire au plus haut niveau dispensé à des élèves et étudiants rigoureusement sélectionnés ;
2. La recherche scientifique et le développement technologique en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux, et la valorisation des travaux qui en résultent ;
3. L'entrepreneuriat et la valorisation de projets innovants.

Gouvernance et pilotage stratégique

En tant qu'opérateur, l'École polytechnique est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». Les principaux objectifs de l'École polytechnique sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-2026, signé en avril 2022 par le ministre des Armées et par l'École. Ce contrat définit les orientations stratégiques de l'établissement, qui visent à accélérer son développement et son attractivité nationale et internationale. Pour ce faire, l'École vise l'accroissement de ses capacités de recherche avec notamment le développement de centres interdisciplinaires au sein de l'Institut Polytechnique de Paris : Energy for Climate (E4C) depuis 2019, HI ! Paris sur l'intelligence artificielle et la science des données depuis 2020, le Centre Interdisciplinaire d'études pour la défense et la sécurité (CIEDS) depuis 2021, Engineering for Health (E4H) depuis 2022, SPIRAL (arts, science et citoyens) lancé en juin 2023 et Materials for Society (M4S) lancé en juillet 2023.

L'École poursuit la consolidation de ses formations multi cursus d'excellence mais aussi la rénovation de son campus pour accueillir étudiants et chercheurs dans un environnement de qualité et durable.

Perspectives 2025

L'École polytechnique est depuis 2018 au cœur de l'Institut Polytechnique de Paris qui doit intégrer ses écoles membres dans un institut de sciences et technologie de rang mondial. En 2024, l'Institut Polytechnique de Paris est classé 10^e mondial et premier français (QS World University Rankings des écoles internationales) en termes de réputation de ses diplômés auprès des employeurs. Comme l'Institut polytechnique de Paris, l'École polytechnique est engagée dans une évolution de sa gouvernance, qui comprend notamment une évolution de son décret statutaire et la mise en place d'un pilotage intégré et simplifié de la recherche au niveau d'IP Paris. L'École polytechnique met en œuvre les projets obtenus avec IP Paris dans le cadre d'appels à projets structurants, notamment le pôle universitaire d'innovation (PUI) et IA Cluster.

Sur le plan de la formation, la première promotion du nouveau diplôme conjoint Bachelor X/Master Columbia university commence son cursus à la rentrée 2024, ainsi que la première promotion du Bachelor de Cybersécurité opéré par l'EPITA et auquel l'X est associée dans le cadre du développement du pôle d'excellence cyber. L'École polytechnique prépare l'ouverture de deux nouveaux parcours de masters of science and technology pour la rentrée 2025 : dans le domaine de la réalité virtuelle en partenariat avec l'École nationale supérieure Louis Lumière et dans le domaine de l'intelligence artificielle dans le cadre d'IA cluster. Par ailleurs, tous les cycles de formation bénéficieront d'un renforcement de la formation sur les enjeux de développement durable.

Concernant le programme pluriannuel d'investissement immobilier, après l'ouverture du Bâtiment d'Enseignement Mutualisé (BEM) à l'automne 2023, le Pôle Mécanique, bâtiment de recherche accueillant des laboratoires de l'École polytechnique et de l'ENSTA Paris, a été mis en service en 2024. Les quatre opérations du SPSI 2022-2026 sont bien engagées : la restructuration du bâtiment 18 (relocalisations) sera achevée au 1^{er} trimestre 2025 ; le marché de maîtrise d'œuvre de la restructuration de l'ensemble central a été notifié en avril 2024 et l'année 2025 sera consacrée aux études de définition et à la préparation des travaux qui démarreront au premier trimestre 2026 ; la procédure de choix du titulaire du marché de conception-réalisation pour la construction du nouveau bâtiment de recherche est en cours pour une notification fin 2024 et celle du choix du maître d'œuvre de la restructuration de la première aile des bâtiments de recherche sera lancée fin 2024.

La modernisation de la fonction financière va se poursuivre en 2025 avec des objectifs de simplification des processus, de consolidation de la démarche analytique et d'amélioration du pilotage des ressources fléchées. Le nouveau SI RH sera mis en service au 1^{er} janvier 2025, ce qui viendra consolider la transformation des fonctions support de l'École engagée depuis 2020.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Les crédits du plan de relance (volet énergie) ont financé des travaux de rénovations thermiques qui se sont achevés en 2023.

L'École polytechnique a par ailleurs obtenu des financements pour quatre opérations lauréates de l'appel à projets du programme 348 « Transition écologique ».

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	127 408	127 408	136 200	136 200
Subvention pour charges de service public	103 856	103 856	111 042	111 042
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	23 552	23 552	25 158	25 158
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	5 647	5 647	5 647	5 647
Subvention pour charges de service public	5 647	5 647	5 647	5 647
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	133 056	133 056	141 847	141 847
Subvention pour charges de service public	109 503	109 503	116 689	116 689
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	23 552	23 552	25 158	25 158

L'évolution de la SCSP entre la LFI 2024 et le PLF 2025 est conforme à la trajectoire du contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussée des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et, s'agissant de la part T2 de la SCSP, de l'impact des mesures salariales de 2022 et 2023, de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et de l'augmentation du taux de contribution au CAS Pensions au 1^{er} janvier 2025.

En LFI 2024, la subvention pour charge d'investissement (SCI) avait été fixée à 23,5 M€. En raison des tensions sur les finances publiques, elle a été réduite en cours de gestion de 10 M€ pour atteindre 13,5 M€. L'ajustement a été réalisé pour correspondre au rythme de dépenses de l'École en 2024.

Dans le cadre du programme 150, l'École polytechnique reçoit également une SCSP d'un montant de 5,7 M€ du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La SCSP vise à financer la rémunération des doctorants. L'augmentation est destinée à couvrir la réévaluation des contrats doctoraux conformément à la loi de programmation de la recherche.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	3 274	3 271
– sous plafond	2 697	2 694
– hors plafond	577	577
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	15	14
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

En 2024, le plafond d'emplois de 2 697 ETPT est réparti entre les élèves polytechniciens (1 656) et les personnels de l'École (1 041). Pour le PLF 2025, le plafond est maintenu pour les élèves. Cependant, un schéma d'emploi de -3 ETP abaissera le plafond d'emplois de l'École à 1038. En 2025, les emplois hors plafond demeurent au même niveau, avec principalement des contrats temporaires financés sur des projets de recherche.